



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



LE MOT DU PRÉSIDENT

« Nous continuons à œuvrer pour atteindre les objectifs tendant vers une meilleure sécurité alimentaire du territoire. »



« L'année 2020 aura été marquée par différents événements qui auront contrarié la stabilité et le développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

Je veux parler notamment de la crise Covid qui, outre la courte période de confinement local, a continué à sévir à travers le monde et ralenti nos échanges commerciaux et touristiques. Mais également de la deuxième consultation pour l'accession à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie en octobre, ainsi que des troubles et blocages liés au conflit engendré par la vente de l'usine du Sud.

Côté météorologie, nous avons eu une année sous le signe de la Niña qui a plutôt été favorable aux éleveurs qui ont pu être épargnés par les grandes sécheresses que nous avons connues ces dernières années.

N'oublions pas les dépressions du début d'année et la grosse attaque de papillons piqueurs qui a détruit plus de 80 % de la production d'agrumes du territoire. Chaque année a malheureusement son lot de calamités auxquelles l'Agence doit faire face afin de répondre aux besoins des professionnels.

De notre côté nous avons réussi à voter un budget en grande partie dédié à la sécurité des revenus des producteurs et au soutien et à la promotion des signes de qualités afin de participer à la promotion des productions agricoles et produits issus de la pêche responsable.

Afin de pouvoir répondre à la demande des consommateurs tout en protégeant nos producteurs, nous avons lancé des études sur l'organisation des filières et des marchés notamment de l'oignon et des grandes cultures. Les résultats seront présentés en 2021 afin de démarrer leur mise en œuvre dès 2022.

En 2020 les budgets ont de nouveau été contraints du fait de la conjoncture et de nouveaux efforts ont été demandés à nos bénéficiaires afin de réussir à servir tout le monde.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des professionnels et du personnel de l'Agence qui ont compris la gravité de la situation et accepté les efforts collectifs demandés.

Nous continuons à œuvrer pour atteindre les objectifs tendant vers une meilleure sécurité alimentaire du territoire. »

Lionel BRINON, président de l'Agence rurale

Directrice de publication : Laure VIRAPIN, directrice de l'Agence rurale

Rédaction : Julien BARBIER, Djemila BELHAMECHE, Coline DRAIN-MARTIN, Guylain DE COUDENHOVE, Théau GONTARD, Véronique LELASSEUR, Amandine MARTIN, Elsa MORLET, Lory MOUTRY, Richard NGUYEN, Virginie ROUSSERY

Maquette et réalisation technique : Amandine MARTIN

Impression : en interne

Crédit photo : Éric AUBRY

I– Introduction P.3

- Organigramme de l'Agence rurale
- Chiffres clés 2020
- Chronologie des faits marquants
- Principales décisions prises en 2020

II– Actions de régulation P.9

1) Productions animales P.9

- Filière bovine
- Filière porcine
- Convention OCEF/Agence rurale
- Filière cervidés
- Filière apicole

2) Productions végétales P.18

- Filière coprah
- Filière céréales
- Filière fruits & légumes
- Filière pomme de terre
- Filière squash
- Filières « agriculture traditionnelle » et « plantes comestibles »
- Filière bois

3) Pêche et aquaculture P.33

- Pêche
- Aquaculture

4) Dépenses communes P.38

- Transport des intrants
- Etudes et recherches
- Appel à projets
- Signes de la qualité et de l'origine (SIQO)
- Mesures transversales de transition agroécologique
- Appui aux organismes / associations
- Communication

III– Indemnisations P.46

- Calamités agricoles et naturelles (cyclones, dépressions, sécheresses)
- Aide à l'achat d'aliments « sécheresse »
- « Crises » sanitaires
- Autres indemnisations : ovins & caprins

IV– Prévention P.49

- Plan Foin
- Dispositifs de lutte contre la tique du bétail
- Surveillance et prévention phytosanitaire et zoosanitaire
- Occupation des sols
- Mesures barrières fixes

V– Protection du milieu P.55

- Lutte contre les feux
- Lutte contre les espèces envahissantes (cochons féroces / cerfs)

VI– Gestion de l'eau P.57

- Entretien des cours d'eau
- Participation au financement de retenues collinaires
- Politique de l'eau partagée (PEP)

VII–Réalisation comptable du budget P.61

- Exécution budgétaire 2020
- Analyse budgétaire et financière
- Résultats

Glossaire P.71

L'exercice 2020 est le second exercice de l'Agence rurale, établissement public administratif créé par la délibération n°316 du 14 juin 2018, et officiellement née le 3 juillet 2018, avec une mise en place effective au 1er janvier 2019.

La volonté des élus étant de mutualiser les moyens tout en créant un outil nouveau, il s'agissait d'une « fusion-crétation », opérée par « fusion » de l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA) et de l'Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN) dont elle reprend les droits et obligations dès le 1er janvier 2019.



Doté de la TCA (Taxe sur les conventions d'assurances) et d'une partie de la TSPA (Taxe de soutien à la production agricole), cet établissement public de la Nouvelle-Calédonie, a pour missions :

- de mettre en œuvre la politique de régulation des prix agricoles et agroalimentaires de la Nouvelle-Calédonie et de participer à l'organisation des marchés. A ce titre, l'Agence rurale assure l'accompagnement et contribue à l'orientation des filières agricoles et agroalimentaires par des mesures d'animation, de régulation et de soutien financier dont la finalité est de prévenir, de réduire, ou d'enrayer les perturbations économiques auxquelles elles peuvent être confrontées.

Elle met en œuvre toute mesure de régulation du marché des produits agricoles et agroalimentaires locaux et importés, visant à stabiliser les cours de ces produits en veillant à garantir prioritairement, le débouché commercial des produits locaux.



– de contribuer à la prévention ou à la limitation des dommages portés au milieu naturel et aux espaces agricoles, et le cas échéant de procéder à l'indemnisation de ces dommages. A ce titre, l'Agence rurale met en œuvre et/ou finance des mesures de prévention, d'indemnisation, d'aide et de lutte dans les domaines d'intervention suivants :

- calamités naturelles, prioritairement aux exploitations agricoles inscrites au registre de la chambre d'agriculture ;
- crises sanitaires dans le domaine animal ou végétal, notamment la mise en œuvre des mesures de préparation à la gestion de crise, les mesures de police sanitaire et l'indemnisation des producteurs ;
- mesures de lutte contre les feux affectant les espaces naturels ou cultivés ;
- mesures d'accompagnement de la gestion des risques visés aux points précédents notamment au travers d'actions de prévention, de protection et d'aide.



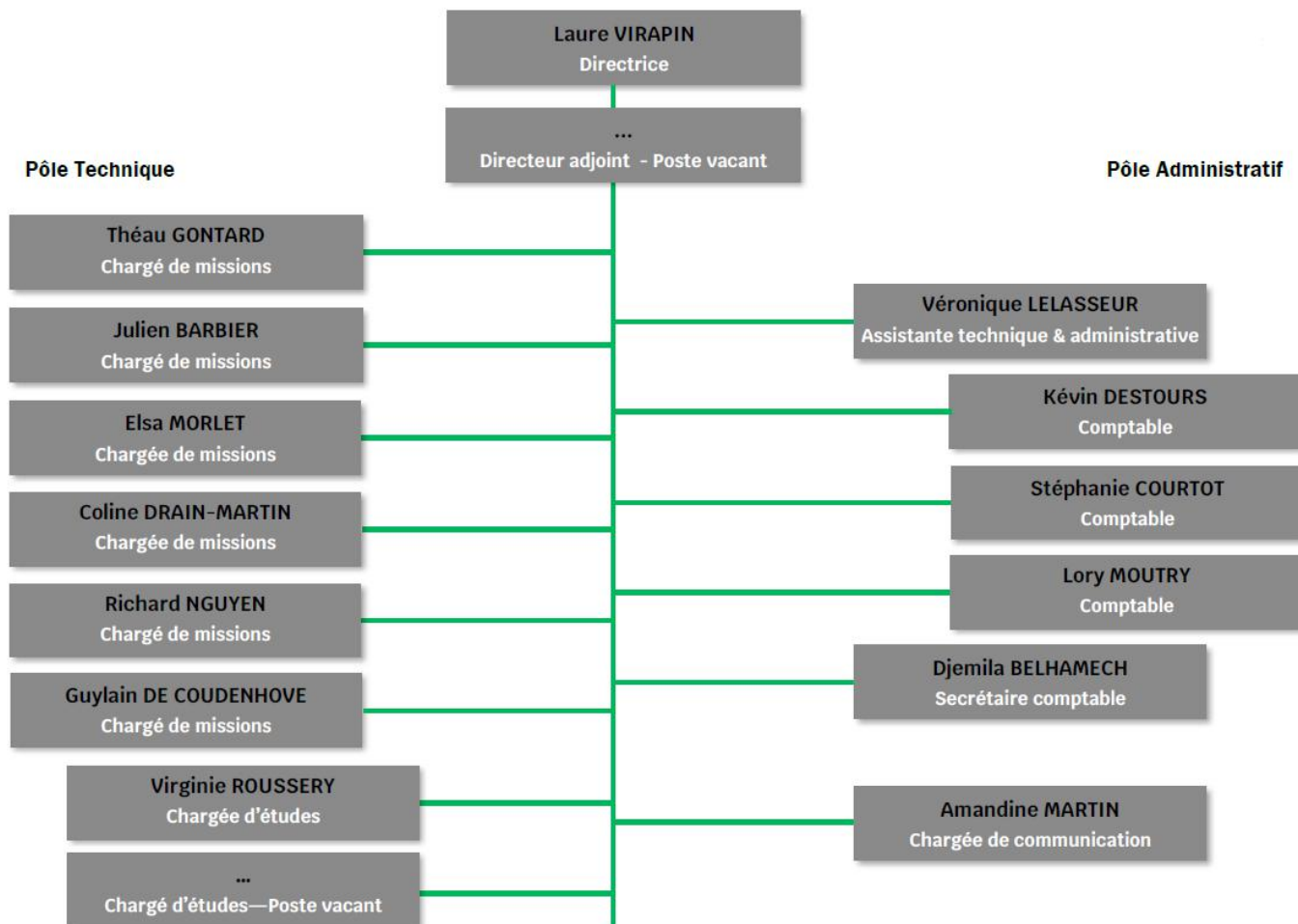
– de mettre en œuvre des actions d'accompagnement, d'animation, d'orientation, de prévention et d'appui aux opérations visant à assurer la préservation et la gestion durable des cours d'eau et de la ressource en eau.

L'Agence rurale finance les opérations d'entretien des cours d'eau visant à assurer le libre écoulement des eaux, dans l'objectif notamment de prévenir ou de limiter les effets des crues ordinaires et de maintenir le bon état écologique du lit des cours d'eau.



– de participer aux actions d'accompagnement, d'étude, de sensibilisation ou de communication visant à faciliter l'accès des producteurs du secteur de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de la forêt aux facteurs de production nécessaires à leur activité. Elle peut intervenir également dans les démarches prospectives portant sur les systèmes de production et les filières agricoles et alimentaires.

Au 31 décembre 2020



UNE ÉQUIPE SOUDÉE



CONSEIL D'ADMINISTRATION**3** séances et **1** consultation à domicile**34 DÉLIBÉRATION ADOPTÉES****3 968 MF CFP**

de dépenses effectives de fonctionnement à la clôture 2020 (contre 4 080MF CFP en 2019)

808 CONVENTION SIGNÉES**5 917 MANDATS ÉMIS**

au 31/12/2020

7,4 j de durée moyenne de traitement des paiements **et****92,5 %** des paiements traités en moins de 20 jours**119 ÉLEVEURS INDEMNISÉS**

(225 carcasses ISTC entre septembre et décembre 2019)

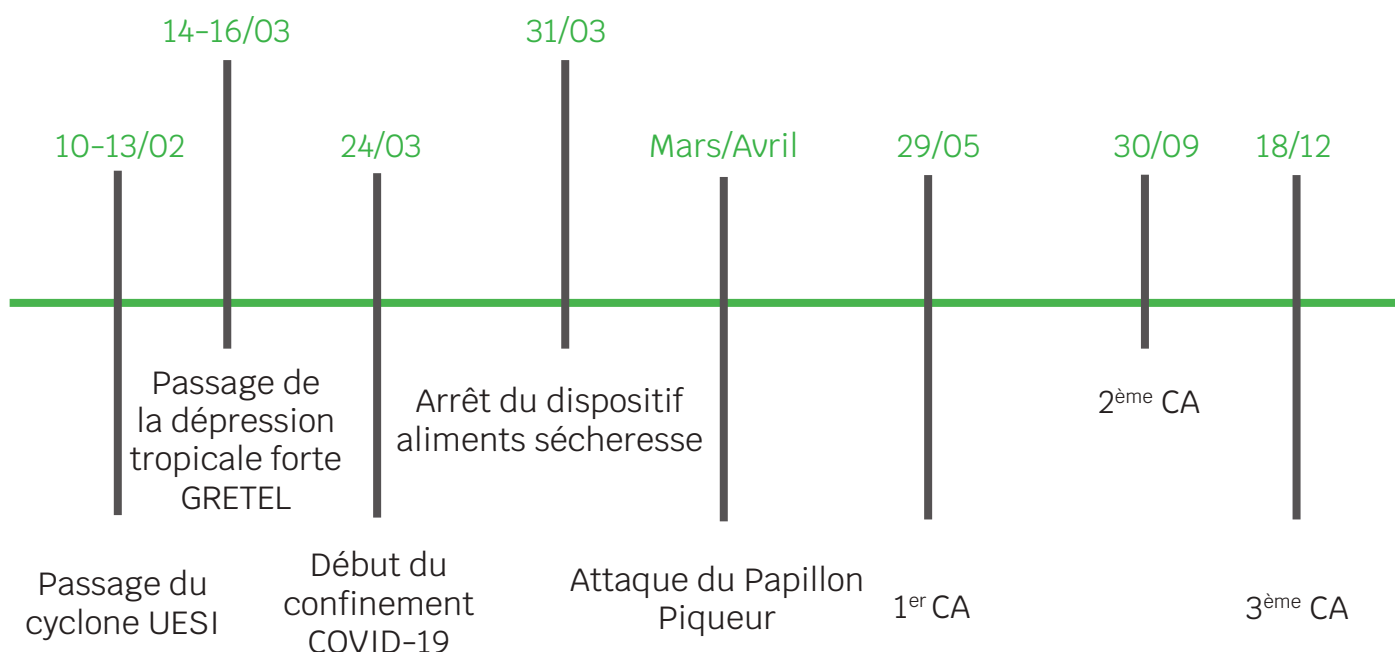
pour **8 125 377 MF CFP****400 MF CFP****D'INDEMNISATIONS RÉGLEMENTAIRES :**

cyclone UESI, dépression tropicale forte GRETEL (Indemnisation via la CAMA)

73 CONVENTIONS**TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE**

signées (49 en 2019)

579 ÉLEVEURS INSCRITS DANS LE PLAN FOINdont **9 nouvelles conventions en 2020** (distributeurs/achat/autoconsommation)pour **73 116 200 MF CFP****283 ÉLEVEURS AIDÉS À L'ACHAT D'ALIMENT SÉCHERESSE**pour **55 125 377 MF CFP** (14 MF CFP en 2019)



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES AYANT VOIX DÉLIBÉRATIVE

1 membre du GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

4 représentants du CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1 représentant de la province des îles Loyauté

1 représentant de la province Nord

1 représentant de la province Sud

Le président de la Chambre d'Agriculture

2 personnes qualifiées désignées par le GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

MEMBRES AYANT VOIX CONSULTATIVE

3 représentants des organisations professionnelles agricoles à raison d'un par province sur proposition du président de l'assemblée concernée

Le président du Sénat Coutumier

Le directeur de l'Agence rurale

Le directeur des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales

Le contrôleur financier des établissements publics

L'agent comptable - Trésorier des Etablissements publics

Et selon l'ordre du jour :

Le directeur de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques

Le directeur des Affaires maritimes

Quorum atteint lorsqu'au moins 6 membres à voix délibérative sont présents ou représentés

2020 : L'année de la consolidation de la structure et ajustement des missions

--> Séance du 29 mai - Approbation du Compte administratif 2019 et adoption de délibérations :

- Régulation

- Squash : révision de l'aide au transport et bonification export ;
- Fruits et légumes : écoulement des excédents, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Bois : aide à la mise en marché des bois locaux ;
- Céréales : stratégie nouvelle convention cadre - étude prospective grandes cultures ;
- Plantes aromatiques : transport vanille verte vers la maison de la vanille (PIL) ;
- Promotion Agriculture traditionnelle et plantes comestibles.

- Indemnisation calamités climatiques

Cyclone UESI et dépression GRETEL - Campagne aliments sécheresse.

- « Crise » sanitaire

Poursuite de la lutte contre le Brontispa longissima sur Ouvéa (PIL).

- Prévention

Tiques : poursuite de l'évaluation des vaccins contre la tique par le GDSA.

- Gestion de l'eau

Révision du dispositif de retenues collinaires.

Vote du Budget supplémentaire 2020

--> Séance du 30 septembre - Dossiers étudiés et délibérations adoptées :

- Gestion de l'eau

Délibération aménagements hydrauliques.

- « Crises » sanitaires

Papillons piqueurs : indemnités.

- Régulation

- Oignons : audit organisation de la filière ;
- Squashes : modification des destinations export pour intégrer la Corée ;
- Pêche hauturière :
 - Financement Laboratoire analyse mercure ;
 - Lancement nouvelle gamme produits Délice des mers du Sud (DMS) ;
 - Etude Agence rurale/CI/PROTEGE : valorisation des produits de la mer.

--> Séance du 18 décembre - Délibérations adoptées :

- Prévention et protection du milieu

- Gestion de l'eau : financement du fonds de l'eau en cours de création ;
- Barrières : suppression du forfait pose et diminution de l'aide à l'achat de grillage ;

- « Crises » sanitaires

- Indemnisation ISTC bovins / cervidés.

1) Productions animales

Les différentes filières animales soutenues par l'Agence rurale ont toutes présenté une légère diminution de dépenses (entre - 1 et - 8 %). Seule la ligne « autres dépenses animales » (abats, découpe et valorisation des sous-produits), dans le cadre de la convention de régulation des viandes bovines et porcines avec l'OCEF, connaît une légère augmentation (+ 6 %).

A) Filière bovine

Chiffres clés de la filière en 2020

- Poids total des abattages bovins = 2 970 t (- 7,6 % par rapport à 2019) dont 1 878 t en gros bovins (- 9,8 %) et 1 092 t en veaux (- 3,5 %)
- Nombre d'animaux abattus = 14 512 têtes (- 7,1 % par rapport à 2019) dont 12 382 animaux commercialisés par l'OCEF (- 6,5 %), 131 animaux abattus en prestation de service (- 6,4 %) et 1 972 animaux abattus pour les boucheries de l'intérieur (- 12 %)
- Taux de couverture = 57 % (58 % en 2019)
- Prix moyen au producteur = 644 F CFP/kg ressuyé (+ 1,3% par rapport à 2019)

Données DAVAR et OCEF

En 2020, le poids total des abattages de bovins (toutes structures d'abattage confondues) a diminué de 7,6 % par rapport à 2019. Cette année-là une augmentation des abattages avait été constatée contrairement aux années précédentes, où la tendance était à la baisse. Cette dernière est principalement le résultat d'une période chaude plutôt pluvieuse par rapport aux années précédentes. Les éleveurs ont pu garder leurs animaux et éviter la décapitalisation connue en 2019.

On constate de ce fait une diminution des abattages de l'OCEF (- 6,3 %), de ceux en prestation de service (- 6,4 %), ainsi que les abattages en boucheries de l'intérieur avec une baisse encore plus importante qu'en 2019 (- 12 %).

Les volumes produits localement en viande bovine restent insuffisants pour satisfaire la demande du marché, avec une légère diminution du taux de couverture (57 % en 2020 contre 58 % en 2019) (données DAVAR). Il est donc essentiel d'encourager la production locale pour la maintenir voire la développer. Le versement d'un complément de prix, dont l'objectif est de soutenir le revenu de l'éleveur tout en limitant l'impact sur le consommateur, est un des leviers utilisés depuis plusieurs années pour stimuler cette production.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Promotion de l'élevage bovin	1 019 796	2 003 318
Complément de prix/Régulation des abattages bovins	499 934 611	472 360 079
Transformation des viandes bovines locales (conserves)	1 066 600	970 656
Commercialisation des viandes bovines locales (autres)	2 000 000	166 093
Transport bovins	1 550 645	354 970
Aide à l'achat de semences fourragères	-	4 701 561
TOTAL	505 571 652	480 556 677

Sur la filière bovine, l'Agence rurale intervient à plusieurs niveaux :

- directement auprès des éleveurs de bovins :
 - par le versement d'une aide au transport des reproducteurs dans le but de favoriser le renouvellement et la diffusion d'une génétique de qualité ;
 - par le versement d'un complément de prix à l'abattage, qui s'applique par kg de carcasse abattue. La diminution du complément de prix de 6 % de la dépense du complément de prix par rapport à 2019 est principalement le résultat d'une année 2020 clémente au niveau météorologie, avec des pluies régulières qui ont permis aux éleveurs de ne pas décapitaliser leurs troupeaux.
- en soutenant la transformation par le versement d'une ristourne sur la viande bovine locale destinée à la conserverie (réduction du coût de la matière première),
- en facilitant l'écoulement de certains stocks ponctuels issus des découpes de bœuf local,
- en soutenant la filière dans son ensemble par le versement d'une subvention pour la promotion des produits de l'élevage bovin (communication),
- en finançant des études (Upra bovine),
- en soutenant la régulation (viandes importées/viandes locales) avec l'OCEF,
- en participant au renouvellement des parcelles fourragères via une aide à l'achat de semences de graminées et légumineuses.



B) Filière porcine**Chiffres clés de la filière en 2020**

- Poids total des abattages de porcins commercialisés par l'OCEF = 2 085 t (+ 6 % par rapport à 2019)
- Nombre de porcs abattus et commercialisés par l'OCEF = 24 027 (+ 5,4 % par rapport à 2019)
- Nombre de porcs abattus par l'OCEF en prestation de service = 2 434 (+ 7,5 % par rapport à 2019)
- Nombre de porcs abattus en boucheries de l'intérieur = 7 014 (- 0,6 % par rapport à 2019)
- Taux de couverture = 81 % (+ 2,5 % par rapport à 2019)
- Prix moyen au producteur = 572 F CFP/kg ressué (- 2,4 % par rapport à 2019)

Données DAVAR et OCEF

En 2020, le volume de porcs abattus à l'OCEF (hors prestation de service) a augmenté de 5,4 % par rapport à 2019 (2 085 t contre 1 967 t en 2020). La tendance est à la hausse depuis quelques années.

En 2016, un outil de prévisions d'abattage sur 6 mois glissants a été mis en place pour offrir plus de visibilité et avoir une meilleure adéquation offre-demande. S'il n'est pas encore parfait, ce mode de fonctionnement permet cependant une meilleure organisation de la filière.

La réforme des quotas, remplacés par des droits à produire (DAP) et des engagements d'achats de l'OCEF, qui se veulent être le reflet du marché, sont fixés par délibération de l'OCEF. Les répartitions des DAP par éleveur sont le fruit de discussions entre professionnels. Ces engagements ont été révisés par les différents partenaires en fin d'année 2019. Il n'a pas été accordé de DAP supplémentaires pour 2020.

Les volumes produits localement en viande porcine restent relativement stables, avec un taux de couverture des besoins autour de 81 % soit une légère augmentation par rapport à 2019 (données DAVAR). La grande majorité des produits importés sont des produits transformés.

Pour assurer une certaine rémunération aux éleveurs en limitant l'impact sur les consommateurs, l'Agence rurale verse un complément de prix, maximum de 125 F CFP par kg de viande de porc produite. Cette aide, dégressive en fonction du nombre d'animaux produits, est soumise au respect de certaines conditions (techniques, environnementales et économiques). En 2020, suite aux restrictions budgétaires de l'établissement, les paliers ont été révisés comme suit :

	Nombre de porcs abattus annuellement		
	0 à 1 000 porcs	1 001 à 2 000 porcs	2 001 à 4 000 porcs
Complément de prix (F CFP/kg de carcasse ressuyée)	125	70	50

Le budget de ce complément de prix a été relativement stable entre 2019 et 2020. La légère diminution (-2,6 %) entre les deux années est le résultat de l'octroi de DAP supplémentaires accordés en 2019 suite à une augmentation de la demande du marché de l'OCEF.

L'Agence rurale intervient par ailleurs en soutenant les industries de transformation locales par le versement de ristournes sur certains morceaux (cuisses, épaules, longes, excédents ponctuels...). Les bonifications sur ces morceaux facilitent l'écoulement de la production locale à des coûts acceptables pour les industries. En effet, avec l'augmentation de la production, certains morceaux locaux se substituent aux importations et engendrent une augmentation des coûts de production. Les bonifications permettent de lisser ces effets et stabilisent les prix des matières premières.

Enfin l'Agence rurale soutient la filière dans son ensemble par le versement d'une subvention pour la promotion des produits de l'élevage porcin (communication) et par une convention de régulation avec l'OCEF.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Etude porcine	508 800	-
Promotion de l'élevage porcin	650 050	1 666 433
Transformation des viandes porcines	18 808 404	19 500 000
Aide aux porcs de transformation	7 500 000	7 500 000
Complément de prix/Régulation des abattages porcins	218 404 477	212 699 544
TOTAL	245 871 731	241 365 977

C) Convention de régulation des viandes OCEF/Agence rurale

Différents mécanismes de régulation régissent les versements entre l'OCEF et l'Agence rurale.

> Les transferts de l'Agence rurale vers l'OCEF reposent sur :

- des versements par kg d'abats vendus ;
- des aides forfaitaires annuelles versées pour aider le fonctionnement de l'unité de valorisation des sous-produits d'abattage et de l'atelier de découpe de l'OCEF ;
- des versements par kg de viande locale (porcine et bovine) calculés sur le poids des carcasses abattues.

> Les versements de l'OCEF vers l'Agence rurale sont constitués par le seul différentiel de marge sur les viandes importées, lorsque le coût de revient est inférieur à celui de la viande locale. En cas de différentiel annuel négatif, l'insuffisance de marge est reportée sur l'exercice suivant.

Cette recette est de plus en plus fluctuante et incertaine du fait de la tendance du cours des viandes, et des variations de taux de change des devises.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
De l'Agence rurale vers l'OCEF		
Abats viandes locales	11 827 070	11 425 190
Atelier de découpe	27 000 000	27 000 000
Unité de valorisation sous-produits	25 000 000	25 000 000
Reversement OCEF / Viande porcine locale	77 928 425	82 164 380
Reversement OCEF / Viande bovine locale	124 830 698	115 270 853
TOTAL	266 588 212	260 860 423
De l'OCEF vers l'Agence rurale		
Différentiel de marge sur viande importée vendue	108 188 700	258 013 357
SOLDE (de l'Agence rurale vers l'OCEF)	158 399 512	2 847 066



D) Filière cervidés**Chiffres clés de la filière en 2020**

- Poids total produit par l'OCEF : 128 t (- 2,6 % par rapport à 2019)
- Nombre de cervidés abattus à l'OCEF = 5 762 têtes (+ 17,6 % par rapport à 2019)
- Complément de prix de 250 F CFP par kg de viande ressuyée de cervidé produite
- Aide à la régulation des prix versée par l'Agence rurale = 30,4 MF CFP (- 7,8 % par rapport à 2019)
- Tonnage exporté = 0 t (contre 11,1 t en 2019)

Données OCEF

En 2020 ce sont plus de 5 700 animaux qui ont été abattus par l'OCEF, dont 84,7 % en province Sud, pour un total commercialisable de 128 t. La totalité est commercialisée localement : 84,7 t dont plus de 57 t sont vendues sous forme de découpes et 27 t en carcasses.

La valeur de la viande de venaison a diminué de 10 % entre 2019 et 2020, passant de 59 MF CFP à 53 MF CFP. Le prix objectif pour les éleveurs reste le même : 550 F/kg.

Depuis 2017, la filière progresse avec une augmentation de 29,6 % du nombre d'animaux abattus, cependant les volumes commercialisés ne suivent pas. 18,6 % des carcasses abattues ont été saisies contre 6,7 % en 2019. Cela représente plus de 30 t de viande non commercialisée. 78 % de la viande saisie à pour motif l'Infiltration séreuse des tissus conjonctifs (ISTC). L'année 2020 détient le record de saisies vétérinaires pour ce motif.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Soutien de prix de la viande de cerf	33 000 000	30 439 875
TOTAL	33 000 000	30 439 875



E) Filière apicole

Chiffres clés de la filière en 2020

- 304 apiculteurs (minimum 3 ruches), 8 859 ruches
- Chiffre d'affaires : 245, 1 MF CFP
- Production de miel et autres produits de la ruche hors essaim et reine: 135,1 t
- Importation de miel : 1,7 t pour 1,8 MF CFP (1,1 t pour 1,9 MF CFP)

Données DAVAR

Communication

En vue d'accompagner le développement de l'apiculture en Nouvelle-Calédonie, l'Agence rurale a poursuivi sa participation en 2020 au financement d'opérations de communication et de promotion des produits de la ruche au travers d'une convention avec la technopole / Centre de Promotion de l'Apiculture (CPA). Ainsi, en 2020, la participation de l'Agence rurale s'élève à 1 500 000 F CFP.

Transport

Le transport du miel est réalisé par voie maritime à un coût de 45 F/kg. Ce coût augmente de manière significative le prix de revient du miel loyalzien débarqué à Nouméa et ne le rend plus compétitif sur le marché de la Grande-Terre. C'est dans ce cadre qu'a été mise en place en 2015 à l'ERPA une aide prenant en charge les coûts de transport du miel de Lifou vers Nouméa. Malgré tout, seul 25 kg ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 1 125 F CFP. A la création de l'Agence rurale en 2019, le transport du miel a été étendu à l'ensemble des producteurs de la Nouvelle-Calédonie.

Sirop de nourrissage des abeilles

En 2019, le syndicat des apiculteurs de Nouvelle Calédonie (SANC) a sollicité l'Agence rurale pour l'aide à l'achat de cuves de sirop de nourrissage. Le prix de revient du sirop importé est supérieur au prix du sirop fabriqué à partir du sucre en poudre acheté dans le commerce. Toutefois, les caractéristiques de ce sirop importé sont spécifiques à l'apiculture et il convient d'inciter les apiculteurs calédoniens à se tourner vers ce produit plutôt que vers le sirop « fait-maison ». Ainsi, en 2020, 4876 l de sirop conventionnel et 4267 l de sirop biologique ont été distribués par le SANC. L'aide correspondante à l'Agence rurale représente en 2020 un budget de 628 553 F CFP.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Aide au transport du miel Iles Loyauté	17 663	1 125
Aide au transport du miel Grande terre	218 088	214 106
Total aide au transport	235 751	215 231
Promotion des produits de la ruche	1 500 000	1 500 000
Compensation du prix du sirop de nourrissage des abeilles (F CFP)	0	628 553



1) Productions végétales

A) Filière coprah

Chiffres clés de la filière en 2020

- Nombre de producteurs : 181
- Nombre de fours de traitement : 51
- Production de coprah : 238 t
- Huile de coprah commercialisée : 93 t
- Production de savons : 42 t
- Chiffres d'affaires (aides comprises) : production 29,2 MF CFP / huilerie 12,6 MF CFP
- Total aides à la filière (PIL + NC) : 28,6 MF CFP

L'île d'Ouvéa est à ce jour le seul lieu de production de coprah en Nouvelle-Calédonie et dispose d'une cocoteraie d'une superficie d'environ 2 500 ha dont une récente évaluation estimait le potentiel de production à environ 430 t de coprah / an, soit un rendement de 0,17 t / ha. A partir de 2012, à la faveur d'une meilleure structuration de la filière, la production augmente pour atteindre en 2014 un maximum sur les dix dernières années soit 395 t. Depuis trois ans, la production fluctue autour d'une moyenne de 200 t, après une baisse à 157 t en 2018 et une légère reprise sur 2019-2020 avec respectivement 191 et 238 t.



La SAPO (Société Agricole des Producteurs d'Ouvéa) gère l'unité de traitement du coprah installée près du quai de Wadrilla, à Ouvéa, pour la production d'huile. L'huile produite est ensuite commercialisée auprès de la savonnerie (gérée par la SODIL), et d'ENERCAL afin d'alimenter les générateurs électriques et divers clients (cosmétique). En 2020, 94 t d'huile ont été commercialisées. La SAPO commercialise également le tourteau de coprah, résidu de la trituration.

La savonnerie de Wadrilla fabrique des savons corporels et ménagers principalement distribués par les grossistes de la grande terre. Ces deux unités de transformation emploient 10 personnes.

Afin de pérenniser l'activité et les retombées économiques et sociales sur l'île d'Ouvéa, la filière, qui présente des carences structurelles à ces différents niveaux, a bénéficié ces dernières années d'un soutien croissant de la province des îles Loyauté (PIL) en complément du dispositif de soutien de l'ERPA puis de l'Agence rurale.

En 2019, de nouvelles menaces sont apparues sur la filière avec l'installation de Brontispa longissima sur Ouvéa et la détection d'Oryctes Rhinoceros sur la grande terre. En 2019 l'Agence rurale a participé, sur budget propre, au financement des actions du plan de gestion Brontispa validé en COTECH ; En 2020 et 2021 la PIL, via l'Agence rurale, a pris le relai pour financer la suite des actions.

Depuis 2020, un projet de relance de la filière est en construction sur la base d'éléments de diagnostic partagés avec différents partenaires.

Les interventions de l'Agence rurale

Compte tenu de la tendance baissière des volumes produits et de la sous valorisation actuelle de l'activité coprah, l'Agence rurale a fait évoluer son soutien à la filière depuis 2020 : suppression des paliers et remplacement par une prime unique de 40 F/kg. La rémunération finale des producteurs s'établit donc entre 105 et 135 F/kg en fonction des volumes livrés.

Le dispositif de soutien global de l'Agence rurale en 2020 est le suivant :

- Prime au coprah supérieur de 40 F /kg (intégrée au paiement de la SAPO);
- Prime au coprah traité par four à air chaud de 10 F /kg séché (versée aux propriétaires de four);
- Prise en charge de l'expertise des lots de coprah (certificat de qualité et de traitement four);
- Aide à la commercialisation de l'huile de 50 F /kg (versée à la SAPO afin de réduire le prix de vente de l'huile);
- Aide au transport du coprah à destination des transporteurs conventionnés (convention particulière);
- Aide au transport du savon et des huiles cosmétiques vers la grande terre (convention particulière);
- Aide à la promotion de la filière (publication de la newsletter trimestrielle).

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Promotion du coprah et de ses produits	-	
Aide au transport du savon, des intrants et des huiles cosmétiques	1 029 299	1 412 780
Aide au transport du coprah sur Ouvéa	425 500	1 241 000
Prime à la commercialisation de d'huile brute de coprah	5 416 082	7 000 000
Prime au coprah supérieur	7 069 705	10 500 000
Prime au coprah traité four à air chaud	2 100 800	2 879 300
Prime expert coprah	847 760	1 418 004
TOTAL	16 889 146	24 451 084

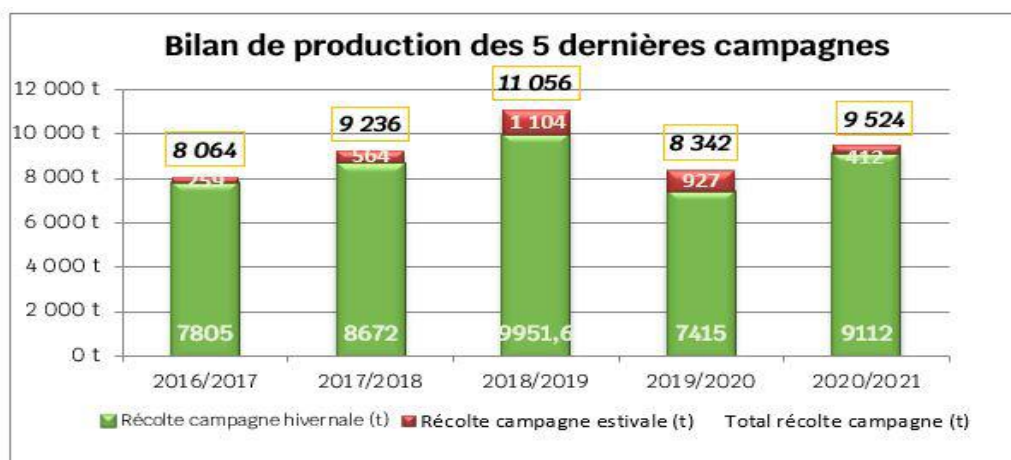


B) Filière céréales

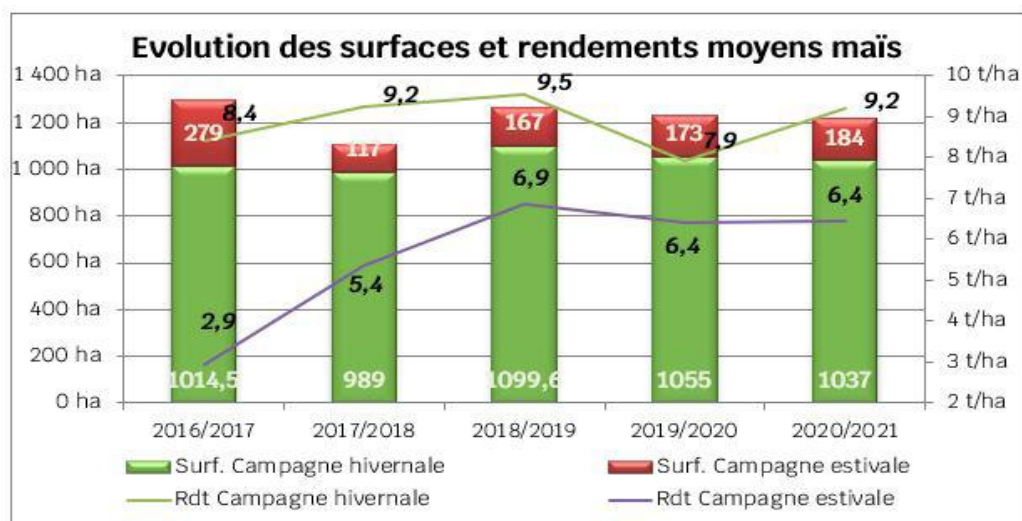
Chiffres clés de la filière en 2020

- Nombre de producteurs : 48
- Surface consacrée : 1 037 ha en saison fraîche + 184 ha en saison chaude
- 4 ORS / 2 provendriers / élevages hors sols avicoles et porcins
- Environ 170 emplois directs et induits depuis la production jusqu'aux élevages
- Bilan campagne 2020-2021 : Maïs = 9 524 t & blé = 54 t
- 550 MF CFP de chiffre d'affaires estimé à la production
- Soutien à la production locale (producteur + ORS) 2020 = 38 F/Kg

La production locale de maïs, qui avait fortement progressé depuis 5 campagnes, a marqué le pas en 2019-2020 :



L'augmentation de la production sur les dernières campagnes est liée à l'effet combiné d'un accroissement des surfaces dédiées au maïs (progression de la taille moyenne des parcelles sur des exploitations de plus en plus spécialisées) et d'une augmentation de la technicité de ces dernières.



Les interventions de l'Agence rurale

En 2020, dans le cadre de la convention cadre de régulation de la filière, les interventions de l'Agence rurale ont porté sur l'aide à la production et au transport de céréales. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation, depuis 2019 l'Agence rurale a complété son dispositif d'une mesure « Aide à la mise en culture de céréales et oléoprotéagineux ». Cette mesure était précédemment financée et mise en œuvre uniquement par la province Sud sous la forme d'une aide à la semence. Il en est de même pour la mesure « Aide au développement du Semis sur Couvert Végétal (SCV) » qui doit notamment permettre de soutenir l'adoption de cette pratique à travers la prise en charge des semences de plantes de couverture.

La filière reposant à ce jour quasi uniquement sur la production de maïs dont le développement du marché est à présent lié à celui des filières hors sol, la filière doit s'ouvrir à la diversification de cultures : riz, soja... sur la saison chaude et blé, triticale, tournesol... sur la saison fraîche. C'est pourquoi l'ERPA puis l'Agence rurale ont accompagné des opérations de faisabilité sur les cultures de riz et de soja notamment. A ce jour, ces solutions ne sont pas mures en termes de transfert (production, transformation, marché).

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Aides au séchage des céréales	0	3 578 395
Aides au transport de céréales	32 000 000	27 000 000
Aide à la production des céréales et oléoprotéagineux	288 952 117	324 995 000
Accompagnement innovation et diversification	19 137 799	1 640 000
Aide à la mise en culture	46 768 746	25 000 000
Aide au SCV	6 500 000	3 821 380
Etudes	19 137 799	16 414 100
TOTAL	393 360 681	402 48 875





C) Filière fruits et légumes

En 2020, les interventions de l'Agence rurale sur la filière ont été de deux ordres :

- d'une part des interventions non quantifiables en termes de dépenses (sauf de personnel) et qui concernent la régulation mensuelle (et ajustements hebdomadaires) du marché des fruits et légumes,
- d'autre part des interventions spécifiques sur les produits qui sont :
 - des aides facilitant l'accès au marché local (aide à la commercialisation des fruits et légumes)
 - des aides à l'exportation.

Régulation du marché des fruits et légumes frais

En réponse à la demande d'avis du gouvernement formulé le 30 mars 2018, l'Autorité de la Concurrence de la Nouvelle-Calédonie a considéré dans son avis n°2018-A-04 du 23 juillet 2018 relatif à l'organisation de la filière fruits et légumes, que « son organisation ne permet pas de garantir les conditions d'une véritable concurrence entre opérateurs et ne contribue pas efficacement à l'objectif de renforcement de l'autosuffisance alimentaire ni à la diversité de l'offre des produits. »

Ainsi, à la création de l'Agence rurale en 2019, la méthode de régulation des fruits et légumes, auparavant gérée successivement au sein de la commission des flux et cotations, de l'IFEL, de l'INTERFEL et du comité de régulation du marché des fruits et légumes (COREMAR) n'a pas été reconduite.

La régulation du marché des fruits et légumes est désormais confiée à l'Agence rurale. Les informations sensibles sont transmises par les producteurs (prévisions de récolte via la DAVAR) et les grossistes (demandes de quotas, prévision des achats locaux, stock chambre froide, stock flottant) et collectées au sein de l'Agence qui assure l'étanchéité des données entre les acteurs.

La direction des douanes transmet mensuellement les états récapitulatifs des quotas attribués et utilisés par chaque importateur-grossiste pour chaque position douanière de fruits et légumes, permettant ainsi à l'Agence de contrôler les déclarations des grossistes et d'évaluer les décisions d'attribution de quotas.

L'attribution des quotas aux importateurs grossistes dépend de deux critères que sont les quantités globales accordées par l'Agence rurale sur une période donnée et le coefficient de réalisation des douze derniers mois. La méthode prend également en compte la saisonnalité.

De plus, une part de 5 % du total des quotas attribués aux importateurs est réservée aux nouveaux arrivants.

Sur l'année 2020, les importateurs grossistes sont au nombre de 11 dont un importateur exclusif en fruits et légumes Bio.

La régulation du marché des fruits

La production commercialisée en 2020 (enquêtes mensuelles DAVAR et données du marché de gros) est évaluée à 5 179 t pour une valeur de 1,8 MdF CFP, soit plus de 9 % en volume et plus de 6 % en valeur par rapport à l'année 2019.

Parmi les fruits les plus commercialisés en termes de volume, on retrouve la banane dessert (1 238 t), l'orange (1 018 t) et la pastèque (1 004 t).

Sur l'année 2020, 2 373 t d'importation de fruits ont été accordées par l'Agence rurale aux importateurs grossistes, 813 t ont été effectivement importées, ce qui représente un taux de réalisation de 35 % (41 % en 2019).

Les oranges représentent plus de 331 t importées, suivies par les mandarines/tangerines (176 t), les pêches (60 t), melons (57 t) et nectarines (54 t).

La régulation du marché des légumes

La production calédonienne commercialisée (légumes frais, oignons, squash, tubercules, pomme de terre) en 2020 est évaluée à 14 965 t (pour une valeur d'environ 3,6 MdF CFP), dont l'essentiel du volume commercialisé se situe en province Sud (87 %).

Parmi les légumes les plus commercialisés, on retrouve la salade (1 493 t), suivie par les tomates (1 432 t), les concombres (990 t), les carottes (713 t) et les choux verts et blancs (507 t).

Sur l'année 2020, 5 419 t d'importation de légumes ont été accordées par l'Agence rurale aux importateurs grossistes, 3 419 t ont été effectivement importées, ce qui représente un taux de réalisation de 63 % (57 % en 2019).

Comme les années précédentes, l'oignon brun représente le plus gros volume importé avec plus de 1 200 t sur l'année 2020 entre janvier et août, suivi par les carottes (741 t), les choux verts et blanc (466 t), les tomates (328 t) et l'ail (222 t).

Répartition du marché des importations en fruits et légumes

Sur le marché des fruits et légumes, 4 250 t ont été importées sur un total de 7 792 t de quotas accordés, ce qui représente 54,5 % d'utilisation des quotas (52% en 2019).

Quatre grossistes importateurs dont deux centrales d'achat concentrent près de 78 % du marché des importations, totalisant pour chacun d'eux près de 820 t importées.

La part de marché correspondant à chacun de ces opérateurs varie entre 18 et 22 %. Le reste est partagé entre des petits opérateurs totalisant près de 22 % du marché.

Aide à la commercialisation des fruits et légumes locaux

L'aide à la commercialisation, anciennement dénommée « aide au transport » était un dispositif financé à l'origine par les provinces.

En 2020, compte tenu des restrictions budgétaires, les forfaits pour l'ensemble des communes de la Nouvelle-Calédonie ont été revus à la baisse, soit une diminution de 3 F CFP/kg.

Aide à la commercialisation des fruits et légumes des îles Loyauté

L'aide forfaitaire a été arrêtée à 17 F /kg pour le fret maritime normal et à 52 F /Kg pour le fret maritime réfrigéré et le fret aérien. Pour 2020, 29 050 kg ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 0,5 MF CFP.

Aide à la commercialisation des fruits et légumes de la province Nord

En 2020, 24 producteurs ont remis les justificatifs permettant le versement des aides à hauteur de 13,7 MF CFP. Les volumes aidés représentent 720 929 kg et une moyenne d'aide de près de 19 F/kg.

Aide à la commercialisation des fruits et légumes de la province Sud

En 2016, la province Sud qui finançait alors cette mesure, avait souhaité recentrer les aides sur les communes les plus excentrées géographiquement : Thio, Yaté et l'île des Pins.

A la création de l'Agence rurale en 2019, il a été décidé d'harmoniser le dispositif d'aide au transport des fruits et légumes sur l'ensemble du territoire. Ainsi, toutes les communes de la province Sud ont à nouveau pu en bénéficier.

En 2020, ce sont 8,3 MF CFP qui ont été reversés aux 29 producteurs de la province Sud pour un volume total de 1 222 610 kg, représentant une moyenne d'aide de 6,8 F/kg.

Aide à l'exportation

Limes

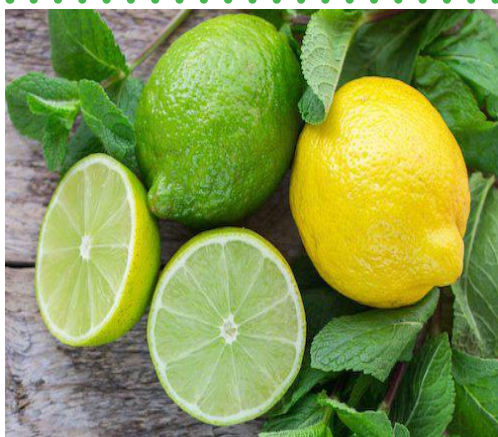
Sur la période du 28 décembre 2020 au 15 février 2021, les exportations de limes vers la Nouvelle-Zélande s'établissent à 17,4 t (contre 23,2 t la saison précédente). L'intervention de l'Agence rurale représente une aide de 120 F/kg de lime vendu et exporté.

La baisse de volume exporté sur le marché néo-zélandais est due à plusieurs facteurs :

- Les vols directs vers la Nouvelle-Zélande ont été annulés en raison de la crise sanitaire ;
- Les blocages routiers consécutifs au conflit de l'usine du Sud ont retardé la saison d'exportation ;
- Les pluies incessantes des mois de décembre à février ont entraîné des pertes de récolte.

2-Courgettes

En raison des pertes trop importantes générées lors de la saison 2019, la FCTE n'a pas reconduit les opérations d'exportations de courgettes.



Communication

En 2020, l'Agence rurale a participé aux opérations de promotion de la filière des fruits et légumes et de valorisation de la production locale. En concertation avec l'interprofession des fruits et légumes (IFEL), la campagne de communication s'est organisée autour de différentes thématiques :

- Un speed dating a été organisé pour optimiser l'offre à partir des demandes du marché à l'occasion de la deuxième édition de « FRULEG », événement favorisant la rencontre entre producteurs et acheteurs ;
- Une charte de communication a été réalisée par les organismes de la filière afin d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie commune visant à promouvoir la consommation des fruits et légumes ;
- Des formations ont été mise en place pour renforcer les compétences des professionnels afin de maintenir la qualité des fruits et légumes jusqu'à leur commercialisation sur les étals ;
- Un concours d'étals a été organisé afin de rendre les rayons de fruits et légumes plus attractifs.

A noter que l'année 2020 a été marquée par le départ de la directrice de l'IFEL le 8 juillet. Son remplacement a été effectif au 1er octobre.



Votez pour votre étal préféré
du samedi 21 au mardi 24 novembre



Actions financées par l'Agence rurale (F CFP)	2019	2020
Aide à la commercialisation des fruits et légumes		
Aide à la commercialisation – Province des Iles Loyauté	244 851	493 861
Aide à la commercialisation – Province Nord	21 015 331	14 134 137
Aide à la commercialisation – Province Sud	9 589 324	8 317 188
TOTAL	30 849 506	22 945 186
Lime Export		
Aide à l'exportation limes	2 785 800	2 089 200
Courgette Export		
Aide à l'exportation courgette	923 000	0
TOTAL EXPORT	3 708 800	2 089 200
Communication		
Campagne de communication (IFEL)	4 900 000	2 000 000
Concours d'étal (IFEL)	1 880 000	0
TOTAL	6 782 019	2 000 000

D) Filière Pomme de terre**Chiffres clés de la filière en 2020**

- Production locale : 2 615,9 t (2 292 t en 2019)
- Quantité importée : 417 t
- Taux de couverture de la production locale : 84,5 %

Sur l'année 2020, la section pomme de terre de l'OCEF a commercialisé :

- 2 564 t de pommes de terre de consommation pour un chiffre d'affaires de 468 MF CFP,
- 181 t de semences pour un chiffre d'affaires de 36 MF CFP.

Les ventes annuelles sont en hausse de 5 % en volume (134 t) par rapport à 2019. Ces chiffres sont le résultat du travail effectué au sein de la filière (sélection, diversification, communication...)

La campagne de production de 2019 a permis de répondre à la demande du marché en 2020. Dans un contexte d'excellente campagne en termes de production, l'OCEF a sollicité l'Agence rurale sur des opérations de ristournes et déstockage afin d'adapter les produits à la demande du marché :

- Manque de gourmettes
- Manque de pomme de terre de transformation remplacées par des pommes de terre de table vendues à prix réduit.

Les interventions de l'Agence rurale sur la filière

Ainsi, l'Agence rurale a participé au financement des opérations de ristourne sur des sacs de pommes de terre brossées tous calibres, permettant de faciliter l'écoulement de vente en gros conditionnement.

Au total, ce sont 23 301 kg de pommes de terre concernés par cette opération qui ont été achetés auprès des producteurs. La participation de l'Agence rurale s'est élevée à 384 468 F CFP.

Pour le financement de la campagne publicitaire sur la pomme de terre en 2020, un montant total de 3,5 MF CFP a été alloué à l'OCEF :

- Promotion de la variété haut de gamme « Chérie » pour la Saint-Valentin et la saison des raclettes,
- Réalisation de stickers pour les emballages de saisonnières,
- Communication autour de la pomme de terre nouvelle,
- Participation à la foire de Bourail, à la fête agricole de Pouembout et à différents marchés (Jeudi du centre-ville),
- Ouverture d'un showroom afin de valoriser la gamme complète de variétés produites en Nouvelle Calédonie.

Actions financées l'Agence rurale (F CFP)	2019	2020
Opérations de ristourne et déstockage	5 000 000	1 000 000
Promotion pomme de terre	2 000 000	384 468
Showroom Pomme de terre	0	3 500 000
TOTAL	7 000 000	4 884 468

E) Filière squash

La filière est solidement encadrée tant par les collectivités que par la structure France Calédonie Tropic Export (FCTE) afin que tout soit mis en œuvre pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés contractuellement par les clients japonais. En 2020, ces dispositifs ont été de plusieurs ordres :

- Bonification par kg de squash marchand de première qualité exporté et vendu au Japon et en Corée. La variété Délica bénéficie d'une augmentation de + 3 F/kg soit au total 43 F/kg pour 2020 (40 F/kg en 2019);
- Prise en charge des opérations d'assistance technique aux producteurs pendant la culture et d'un contrôle qualité du tri et du conditionnement, en partenariat avec un partenaire néo-zélandais « Quality Assurance Systems Ltd » (QAS Ltd) ;
- Aide au transport du squash entre le champ du producteur et le centre de tri situé à La Foa. En 2020, une augmentation de 20 % de l'aide au transport a été validée par le conseil d'administration de l'Agence rurale.

La saison 2020 a permis d'exporter un poids brut de 2 714 t de squashes standard, ainsi que 606 t de squash smalls, soit un total de 3 320 t.

Ainsi, les quantités brutes de squashes importés par pays sont les suivantes : Japon 1 557 t, Corée 1 661 t et Nouvelle-Zélande 102 t.

Sur la saison 2020, 22 producteurs ont cultivé des squashes sur une surface totale de 255 ha.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Assistance technique aux producteurs	16 699 875	10 000 000
Bonification	87 192 595	104 655 965
Aide au transport	6 835 895	7 542 441
TOTAL	110 728 365	122 198 406

F) Filières « agriculture traditionnelle » et « plantes comestibles »

En 2019, le conseil d'administration de l'Agence rurale a validé cette nouvelle filière.

Les produits de celle-ci sont adaptés aux conditions pédoclimatiques calédonniennes particulières. Cette agriculture peut contribuer à la sécurité alimentaire du territoire en proposant des produits de qualité nutritionnelle, sanitaire et environnementale.

M. Bernard Suprin a été missionné en 2019 pour réaliser un recensement exhaustif des plantes comestibles présentes sur le territoire. Ce sont plus de 350 plantes qui ont été répertoriées et décrites dans le rapport du botaniste.

En 2020, avec un partenariat entre la CPS, l'IAC, l'Ifremer ainsi que Bernard Suprin, des supports de communication ont été réalisés et présentés lors de la foire de Bourail, l'occasion d'échanger avec un public diversifié sur les plantes existantes sur le territoire et leurs vertus.

L'Agence a également été présente à l'occasion de la foire des Iles à Maré pour échanger sur le sujet, avec les différents partenaires présents, mais aussi la population qui connaissait en partie les plantes comestibles présentées.



G) Filière bois

Chiffres clés de la filière en 2020

- 3 unités d'exploitation / 1ère transformation
- Environ 70 emplois directs
- Production 2020 : 2 800 m³ de bois de sciage & 1 458 m³ de rondins
- Taux de couverture global du marché : 24 % (70 % sur rondins/poteaux & 18 % sur sciages)
- 400 MF CFP de chiffre d'affaire estimé

A ce jour, la filière locale d'exploitation-transformation :

- Compte 3 opérateurs principaux, et repose à 90 % sur l'exploitation de pinus (*Pinus caribaea*) issus de plantations, le reste portant sur des bois locaux issus de forêts naturelles ou de propriétés privées ;
- A progressé depuis 5 ans (+ 12 %) pour s'établir à 4 258 m³ qui se décomposent en bois de sciage (planches, palettes, deck...) pour 2 800 m³ et en rondins fraisés pour 1 458 m³;
- Se trouve aujourd'hui confrontée à l'écoulement de ses produits de sciages et reste sous-utilisée en construction ;
- A fortement investi dans la qualité de ses productions à travers une démarche de certification volontaire de ses produits transformés (qualité des traitements et des sciages) et la formation de son personnel. La marque CTB-NC a été créée en 2019 et les premières certifications sur la qualité des sciages ont eu lieu début 2020.
- Se caractérise par une structuration embryonnaire autour du Groupement des Forestiers Calédoniens (GFNC).

Les interventions de l'Agence rurale

Afin d'apporter une **réponse cohérente et commune à la filière** sur les problématiques d'écoulement de la production locale et de situations économiques délicates des scieries calédoniennes, **un dispositif d'aide à la mise en marché a été mis en place en 2020**. L'objectif principal est de favoriser l'insertion sur le marché des produits en pins calédoniens et en particulier des produits certifiés en matière de compétitivité qualité/prix.

Par ailleurs, l'Agence a poursuivi son accompagnement à la filière en termes organisationnels et financiers, et en particulier sur les volets de la reconnaissance du pin calédonien dans le Référentiel Calédonien des Normes de la Construction (RCNC) et de l'accompagnement à la démarche de certification sous la marque CTB-NC.



Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Etude bois	150 000	0
Accompagnement à la certification du bois local	1 916 229	1 650 000
Aide au transport du bois P. Sud	8 562 200	0
Aide à la mise en marché du bois	0	16 724 398
TOTAL	10 628 429	21 305 116

3) Pêche et aquaculture

A) Pêche

Chiffres clés de la filière en 2020

- 440 navires armés à la pêche professionnelle dont 19 à la pêche hauturière
- 7 armements de pêche hauturière
- 3 ateliers de transformation des produits hauturiers
- 662 emplois inscrits à la pêche professionnelle dont 218 salariés directs à la pêche hauturière
- Production maritime déclarée : 3 250 t dont 2 450 t issues de la pêche palangrière
- Taux de couverture du marché local : 100 % pour la pêche palangrière
- 2 MdF CFP de chiffre d'affaires estimé dont 1,4 MdF CFP pour la pêche palangrière

La pêche professionnelle est l'activité de pêche pratiquée par des navires titulaires d'une autorisation annuelle de pêche professionnelle délivrée par une province.

Elle est constituée en Nouvelle-Calédonie de :

- la pêche hauturière pratiquée dans la Zone Economique Exclusive qui s'étend de 12 à 200 milles au large du récif et dans les eaux internationales et vise les thonidés en utilisant une palangre horizontale ;
- la pêche récifo-lagonaire (côtière), pratiquée à l'intérieur et à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 milles au large du récif. Les principales techniques utilisées sont la traîne, le filet maillant et les casiers.

Les produits de la mer représentent près de 40 % de la ration protéique dans l'alimentation des calédoniens, avec une prédominance des poissons du lagon dont l'approvisionnement est principalement assuré par le circuit non officiel.

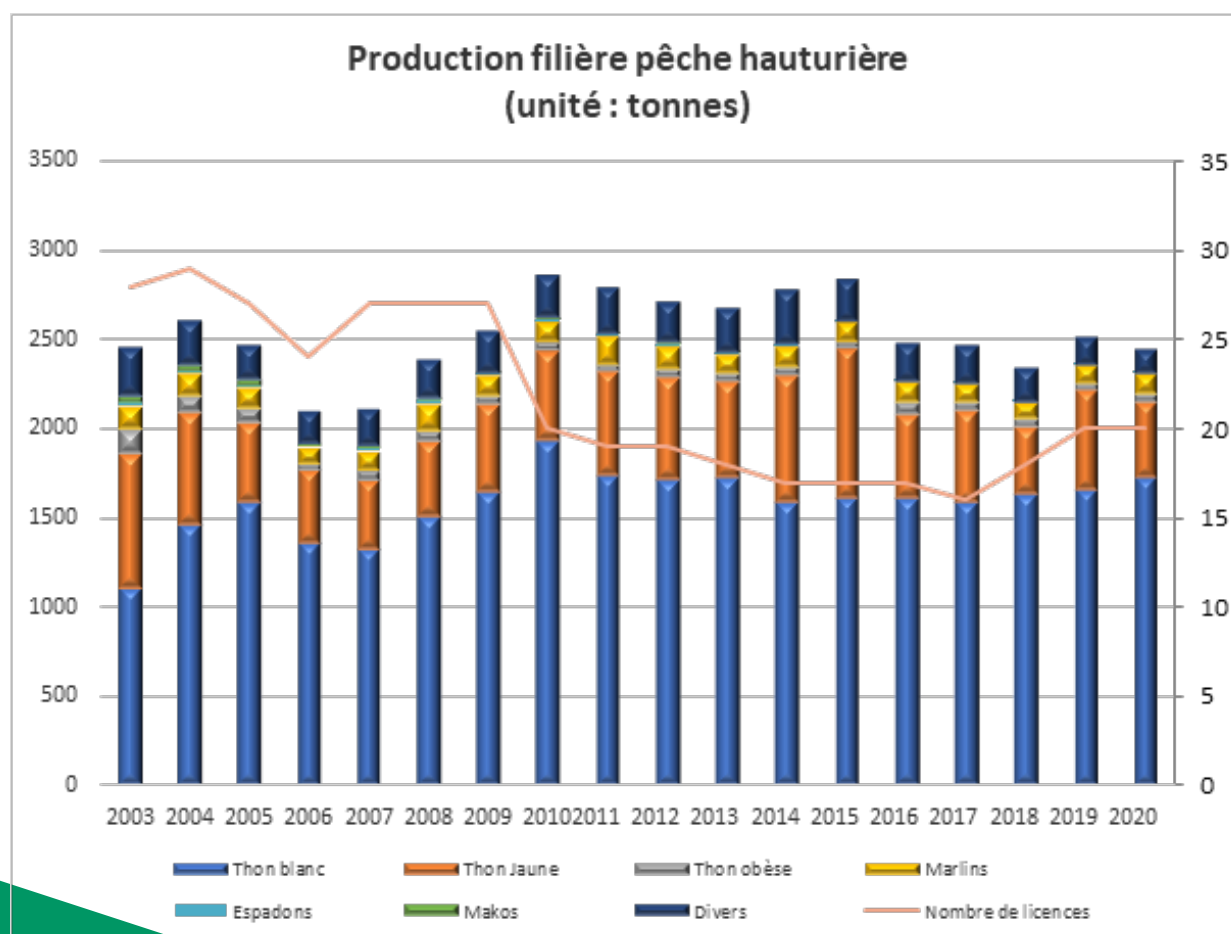


Aides spécifiques à la pêche hauturière

La production locale de près de 2 450 t, est constituée de plus de 60 % de thons blancs capturés par une vingtaine de navires armés pour la pêche hauturière. Les coûts de production calédoniens sont très élevés, une étude de l'observatoire socio-économique de la filière a démontré que sans le soutien de l'Agence rurale, la plupart des marchés à l'exportation ne sont pas rentables pour le thon blanc.

Pour tenter de sortir la filière d'une situation de déficit récurrent, la stratégie retenue par les pêcheurs consiste à concentrer les efforts sur :

- la qualité du produit et sa valorisation (100 % des armements sont certifiés pêche responsable ;
- la recherche de marchés « prometteurs » à l'export (Europe et Japon notamment) ;
- le marché local, en substituant les importations et en diversifiant l'offre par la transformation.



L'Agence rurale intervient sur la filière à différents niveaux :

- Une aide indexée sur le cours du gazole est servie pour consolider le prix de revient «au cul du bateau ». Elle est calculée en fonction du nombre de jours de mer.
- Afin de désengorger le marché local du thon frais, l'Agence accompagne les exportations de thon blanc vers les marchés prometteurs et dans une moindre mesure vers les destinations de dégagement qui permettent de conserver l'équilibre du marché local : les conserveries européennes et samoanes.
- Pour substituer les importations, l'Agence accompagne le développement de la transformation à travers un train d'aides spécifiques : des produits surgelés destinés aux commerces de détail (darnes, cubes, steaks, ...), des produits pour la restauration collective et des conserves à base de thon blanc calédonien déclinées au naturel, à l'huile, à la tomate et à la mayonnaise.
- Une aide au stockage a vu le jour en 2020 afin de faire glisser les excédents capturés en saison haute vers la saison basse permettant ainsi de limiter les exports à perte, de répondre à la demande du marché local sans rupture et d'optimiser les plannings de production des ateliers de transformation.

Les efforts de la filière depuis 2009, accompagnés par l'ERPA puis l'Agence rurale, pour développer le marché local par la transformation des produits, a permis, d'une part de conserver l'équilibre du marché local du poisson frais (stabilité du prix de vente), et d'autre part de réduire significativement les exportations vers les conserveries.

La filière se redresse lentement mais reste très fragile. Ses résultats sont fortement dépendants de facteurs « non maîtrisables » que sont la concentration/dispersion de la ressource, l'évolution des cours du pétrole, les taux de change sur les marchés internationaux, ...

Compte tenu de la capacité de la flotte hauturière calédonienne, les exportations à perte restent encore nécessaires à la régulation du marché local.

Ce secteur représente près de 500 emplois (directs et induits) et plus d'1,4 MdF CFP de chiffre d'affaires dont une partie à l'export.

Actions financées par l'Agence rurale (en MF CFP)	2018 (ERPA)	2019	2020
Aide à la transformation des produits de la pêche	41,2	45,3	47,6
Aide à la consolidation de la filière pêche	54,5	61,0	57,0
Aide à l'export pêche hauturière	20,7	21,3	23,5
Aide au stockage	-	-	1,4
TOTAL	116,4	127,6	129,5

B) Aquaculture

Chiffres clés de la filière en 2020

- 16 fermes en activité sur la campagne 2019/2020
- 88 bassins disponibles et 84 élevages terminés soit 610 ha en production
- 1 atelier de traitement et conditionnement
- 1 472 t produites dont 859 t exportées sur le Japon, les Etats Unis, la France et l'Australie
- 1,95 MdF CFP de chiffre d'affaires pour les producteurs

L'Observatoire économique de la filière aquacole

Créé en 1999 et logé depuis 2007 à l'ERPA, il analyse chaque année l'évolution des coûts d'exploitation et des résultats des fermes, en produisant des données moyennes à l'échelle de la filière.

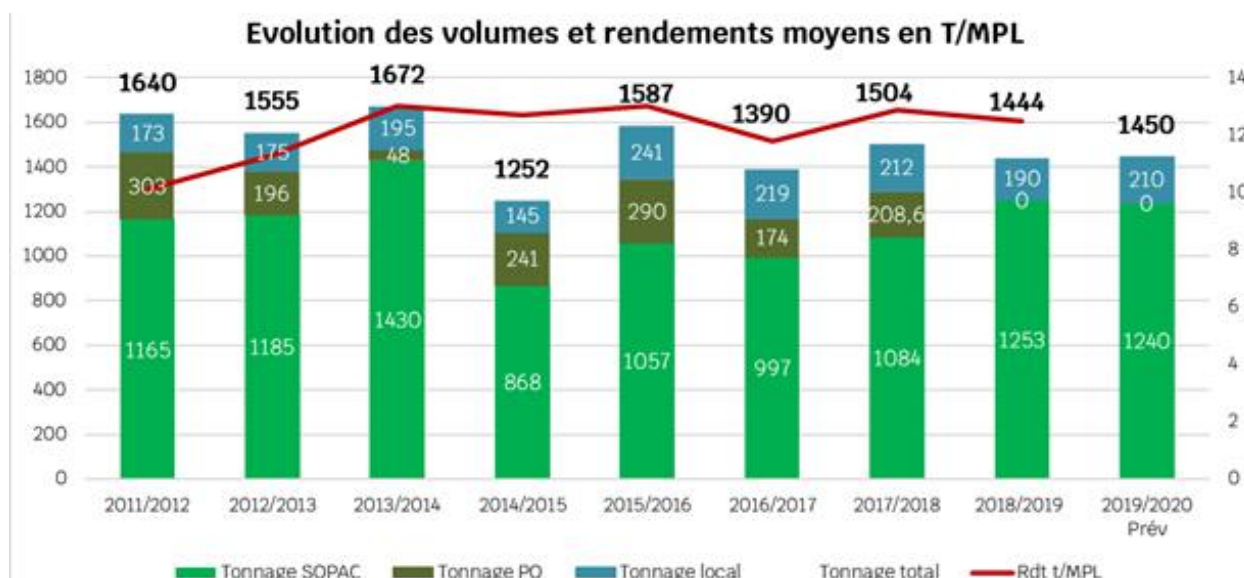
Depuis quelques années, écloseries et fermes rencontrent des problèmes techniques et biologiques persistants. Les 4 écloseries en activité ont permis de produire 128 millions de post-larves lors de la campagne 2019/2020 et d'ensemencer 610 ha de bassins soit un taux d'exploitation des surfaces de 96 %.

1 472 t de crevettes ont été produites en 2019/2020 contre 1 444 t en 2018/2019 (+ 2 %), cette augmentation de volume s'explique par des résultats techniques qui se sont améliorés, la survie principalement.

L'analyse de la campagne 2019/2020 fait apparaître une nette baisse du coût de production (- 68 F /kg, 1 195 F /kg) liée à une amélioration de l'indice de conversion : 2,28 contre 2,47 en 2018/2019 et à une baisse des charges fixes (énergie, amortissement, frais généraux). Les volumes exportés dépassent les 850 t et le prix de vente moyen à l'export continue de progresser (1 721 F CFP / kg) en dirigeant les exportations vers les marchés les plus rémunérateurs.

En tenant compte des subventions d'exploitation versées par l'Agence rurale aux ateliers de transformation (180 MF CFP sur la campagne 2019/2020), le résultat global des fermes de grossissement est de 189 MF CFP. Ainsi, 10 fermes sur 16 présentaient des résultats positifs après subventions en 2019/2020.





Aides à l'export

L'Agence rurale met en place un dispositif de soutien dont les effets sont appréciés grâce à l'observatoire économique de la filière. Afin de proposer un niveau de prix cohérent avec les coûts de production des aquaculteurs, l'Agence rurale est intervenue en 2020 au niveau de l'atelier SOPAC en versant une aide sur la base des crevettes exportées, équivalente à 257 F CFP par kg livré (dans la limite de 700 t). Ce dispositif permet de garantir au producteur une juste rémunération de son produit à travers une grille des prix qui peut être revalorisée par l'atelier (1 254 F /kg au lieu de 1 110 F /kg).

Caisse de mutualisation des écloséries

Cette caisse participe à la sécurisation de la production de post-larves en apportant pour chaque éclosérie une aide au rachat d'un éventuel surplus de post-larves qui ne trouveraient pas d'acquéreurs. Sur la campagne 2019/2020, il n'y a pas eu besoin de recourir à cette caisse.

Aide à la diversification aquacole

L'Agence rurale soutient la diversification aquacole auprès des fermes crevetticoles qui s'engagent dans un schéma expérimental d'élevages d'holothuries en bassins. Cette aide permet de compléter le niveau de revenu des aquaculteurs durant cette phase expérimentale. Sur la campagne 2019/2020, il n'y a pas eu besoin de recourir à cette aide.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Aide à l'export	180 000 000	180 000 000
TOTAL	180 000 000	180 000 000

4) Dépenses communes

A) Transport des intrants

Description du dispositif

La mesure consiste à conventionner avec des centres multiservices, un dispositif d'aide au transport des intrants à caractère agricole au bénéfice des agriculteurs sur l'ensemble du territoire. Sur la base du coût de transport réel limité à un forfait fixé en fonction de la commune de l'exploitation, l'aide est versée aux centres multiservices par qui transitent tous les documents justificatifs nécessaires à son paiement. Le centre multiservices assure en amont les paiements aux bénéficiaires.

Jusqu'en 2018, les provinces finançaient cette aide avec des budgets dédiés parfois insuffisants. Depuis 2019, l'Agence rurale a repris le financement de cette aide avec une harmonisation du dispositif entre les 3 provinces.

Quantités transportées

On constate une hausse de 13 % des volumes transportés en 2020 (17 879 t contre 15 778 t en 2019). La répartition des volumes 2020 est la même que sur 2019 à savoir : 60 % pour la province Sud, 39 % pour la province Nord et 1 % pour la province des îles Loyauté.

Coûts de la mesure d'aide au transport

En 2020 cette mesure a représenté 110 MF CFP contre 102,4 MF CFP en 2019, soit une augmentation de 7,4 % qui s'explique en partie par la prise en charge exceptionnelle de plusieurs dossiers 2019 payés sur 2020.

Le montant d'aide octroyée aux travers des centres multiservices par cette prestation est de 4,3 MF CFP (618 F /t) en province Nord et de 4,2 MF CFP (390 F /t) en province Sud. Le coût de fonctionnement de cette aide est à mettre en relation avec l'efficacité du dispositif et sa simplicité pour l'exploitant qui bénéficie d'un remboursement rapide et à proximité de son exploitation.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Aide au transport des intrants P. Nord	51 100 000	54 500 000
Aide au transport des intrants P. Sud	49 000 000	53 200 000
Aide au transport des intrants P. îles	2 300 000	2 400 000
TOTAL	102 400 000	110 100 000

B) Études et recherches

Une ligne budgétaire sert à financer toute étude, expertise ou recherche nouvelle en vue notamment de comprendre et faciliter l'organisation des marchés et des filières (production, transformation, commercialisation, démarche qualité...), promouvoir l'émergence d'activités agricoles et agroalimentaires et faciliter le développement d'activités existantes.

En 2020, cette ligne a permis de financer différentes études sur les thèmes suivants :

- Une étude sur l'opportunité de réaliser un portail numérique agricole,
- Un diagnostic sur la filière oignon calédonienne,
- Une étude permettant de confirmer la faisabilité technico-économique d'un projet de valorisation des invendus agricoles (ZWP),
- Des opérations de recherches et d'essais de recettes à base de produits locaux (Cap Agro)

La dépense nécessaire à la réalisation de ces études s'est élevée à 10 118 846 F CFP.

C) Appel à projets

L'appel à projets Eclosions, lancé le 1er août 2019 par l'Agence rurale, encourageait la modernisation et la création de nouvelles offres dans les secteurs agricole, aquacole, pêche, agroalimentaire et foresterie. Sur les 38 dossiers reçus, le comité technique pluridisciplinaire a récompensé 4 projets qui se sont partagés une enveloppe de 23,4 MF CFP :

- Haloremed : les plantes halophytes pour assainir et revitaliser les fonds de bassins de crevettes,
- Agatis : pour une amélioration du cheptel bovin grâce à un travail sur la génétique de races,
- Entocal : un élevage de mouches soldats noires pour une valorisation des déchets organiques et la production de farine,
- Geamp : le générateur d'eau atmosphérique par modules Peltier pour une gestion de l'eau agricole.

La mise en place des projets a été suivie au cours de 2020 par plusieurs visites terrain des chargés de mission/études.

D) Signes de la qualité et de l'origine (SIQO)

Dans le cadre des SIQO, l'Agence intervient sur trois grandes thématiques :

- La communication sur les signes en déléguant cette tâche au pôle d'animation des Organismes de Défense et de Gestion (ODG) en 2020 ;
- La certification des entreprises engagées dans les démarches officielles en prenant en charge à 100 % l'audit initial et à 80 % l'audit de renouvellement. Cet accompagnement est nécessaire pour lancer les signes car le consommateur n'est pas encore prêt à payer plus cher des pro-

duits certifiés. Un audit du système de certification de BioCaledonia est également financé dans le cadre de cette intervention ;

- L'animation des démarches de qualité, en finançant l'animation et le fonctionnement des « gros » ODG et le pôle d'animation des SIQO logé à la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC), pour défendre les signes, pour accompagner les entreprises vers la certification, pour lancer de nouveaux signes...

SIQO				
	Qualité environnementale			
RÉFÉRENTIEL	Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB)	Agriculture responsable	Pêche hauturière	Pêche côtière
ORGANISME DE DÉFENSE ET DE GESTION	Biocalédonia	Repair	Fédération des pêcheurs hauturiers	Confédération des Pêcheurs Professionnels de Nouvelle-Calédonie
NOMBRE D'AGRICULTEURS	127 soit une augmentation de 53 producteurs en 5 ans	44 soit 30 de plus en 5 ans	5 armements depuis 2015	4 depuis 2020
CONTACTS	BIO CALEDONIA Tél : 23 12 83 / direction@biocalédonia.nc site internet : labelbiopasifika.nc	REPAIR Tél : 27 21 88 / contact@repair.nc Site internet : repair.nc	CANC Tél : 24 31 60 / frubio@canc.nc	

SIQO			
	Qualité organoleptique	Qualité liée à une origine, une tradition ou un savoir-faire	
RÉFÉRENTIEL	Pas de cahier des charges aujourd'hui (absence de laboratoire agréé en NC pour faire les tests)	Poulet fermier	Œufs fermiers
ORGANISME DE DÉFENSE ET DE GESTION		Syndicat de la Qualité Avicole	Syndicat de la Qualité Avicole
NOMBRE D'AGRICULTEURS		30 structures depuis 2018	0 à ce jour
CONTACTS		CANC Tél : 24 31 60 / frubio@canc.nc	

E) Mesures transversales de transition agroécologique

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Elle implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales.

L'agroécologie réintroduit de la diversité dans les systèmes de production agricole et restaure une mosaïque paysagère diversifiée (ex : diversification des cultures et allongement des rotations, implantation d'infrastructures agroécologiques...) et le rôle de la biodiversité comme facteur de production est renforcé, voire restauré.

L'agronomie est au centre des systèmes de production agroécologiques. De solides connaissances dans ce domaine sont indispensables, tant pour les agriculteurs que pour leurs conseillers.

(Extrait du site du ministère de l'agriculture)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a souhaité que l'Agence rurale porte le développement de cette thématique à l'échelle du territoire en mettant en place un train de mesures d'accompagnement de la transition agroécologique.

Les mesures suivantes ont été mises en place en 2020 :

- Gestion des sols et fertilisation : analyse de sol, engrais Bio, engrais verts ;
- Protection des cultures : produits phytosanitaires Bio, auxiliaires de lutte biologique, bandes fleuries / haies ;
- Alimentation animale et soins vétérinaires Bio ;
- Aide à la conversion (Bio et Agriculture Intégrée) et à la production Bio ;
- Identification des produits certifiés.

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositifs, les candidats doivent être activement engagés dans une démarche agri-environnementale (Agriculture Responsable, Agriculture Intégrée ou Bio Pasifika), et être un professionnel de l'agriculture.

En 2020, 73 conventions ont été signées (38 en 2019) et 35 MF CFP ont été servis à des agriculteurs (40 MF CFP en 2019).

F) Appui aux organismes/associations

L'Agence rurale participe au financement d'une partie du fonctionnement d'organismes tel que :

- ADECAL Technopole : L'Agence rurale participe pour 10 MF CFP au financement du programme d'expérimentation et vulgarisation portant sur le SCV et les grandes cultures du CREA ;
- BIOCALEDONIA & REPAIR : Il s'agit d'un accompagnement aux démarches agroécologiques des 2 associations sur un budget de 8 MF CFP chacun ;



G) Communication

WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

- Hébergement/maintenance des 4 sites internet (agencerurale.nc + agriculture.nc + siqo.nc + pêche.nc) + Push Facebook et rédaction d'articles
- Réalisation de vidéos à l'année pour agriculture.nc



LES CAMPAGNES MÉDIAS

- Campagne pêche post covid – AVRIL



Diffusion :

Radio
TV des magasins en caisse
Presse et magazine
Web + réseaux sociaux
Stand avec animation et dégustation au jeudi du centre ville
Etiquettes

- Foire de Bourail – stand Agence rurale et plantes comestibles – AOUT



- Campagne crevette « La crevette de Nouvelle-Calédonie, le monde nous l'envie ! »
SEPTEMBRE

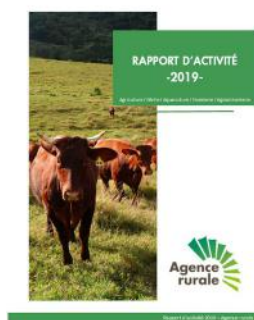


Diffusion :

Cinéma
4x3
Radio
Presse et magazine
Web + réseaux sociaux

DOCUMENTS INTERNES

- Rapport d'activités 2019 et annuaire des aides 2020



Les campagnes ou actions financées par l'Agence rurale :

- Quinzaine des produits locaux avec le cluster CapAgro à hauteur de 2 000 000 F CFP ;
- Jeudi du Centre-ville spécial « produits locaux » organisé par Ija Bweti avec la FINC à hauteur de 500 000 F CFP ;
- Parrainage d'émissions culinaires sur Calédonia à hauteur de 1 590 000 F CFP ;
- Actions de communication de l'IFEL dont le concours d'étals de fruits et légumes à hauteur de 2 000 000 F CFP ;
- Concours des miels de NC de l'Adecal à hauteur de 1 500 000 F CFP ;
- Campagnes OCEF pour la pomme de terre à hauteur de 1 000 000 F CFP et l'ouverture du showroom à hauteur de 2 500 000 F CFP ;
- Campagne extension de gamme Délices des mers du Sud de la SCPP à hauteur de 1 000 000 F CFP ;
- Actions de communication de l'IVNC à hauteur de 2 003 318 F CFP pour les bovins et 1 666 433 F CFP pour les porcins ;
- Réalisation d'une partie du tournage pour un film sur le Brontispa 500 210 F CFP ;
- Communication pour la marque de thon destinée à l'export CAP LAPEROUSE à hauteur de 724 775 F CFP ;
- Communication sur les signes de qualité reversée à la CANC à hauteur de 15 000 000 F CFP et 415 280 F CFP pour l'identification des produits certifiés ;
- Impression de 2 guides pour l'Adecal à hauteur de 294 992 F CFP ;
- Promotion marché Broussard à hauteur de 300 000 F CFP.



Caledonia la télé qui nous rapproche
14 juillet 2020 - 4h
Gabry Levionnois nous fait découvrir les plantes comestibles. Avec Nathalie cuisinière curieuse, suivez la préparation d'une salade à base de feuilles cuites et d'une quiche aux épinards malabar.
Ce soir à 19h 20, retrouvez l'émission "Les recettes bénéfiques - les plantes comestibles"

La Quinzaine des produits locaux de retour du 2 au 14 juin

[Créé le 27.05.2020 à 11h36 | Mis à jour le 27.05.2020 à 11h50] Imprimer



Le cluster Pacific Food Lab, aux côtés de la Technopole Adecal, de la province Sud et de l'Agence rurale, a présenté ce mercredi matin les temps forts de l'édition 2020 de la Quinzaine des produits locaux. Photo C.L.

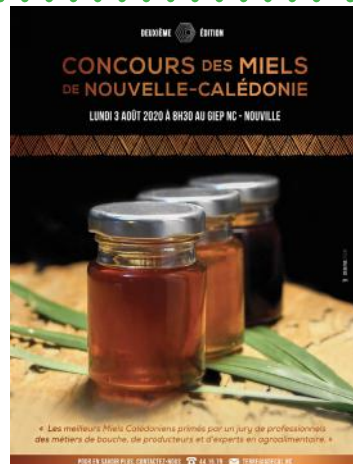
LA SAISON DE LA RACLETTE EST OUVERTE !

PENSEZ À SAVOURER
DE DÉLICIEUSES POMMES DE TERRE CHÉRIE !



LA CHÉRIE
POMMES DE TERRE

LES POMMES DE TERRE LOCALES :
TOUTES EN COULEUR, TOUTES EN SAVEUR !



A) Calamités agricoles et naturelles (cyclones, dépressions, sécheresse...)

Indemnisations réglementaires des calamités agricoles

L'année 2020 a été marquée par 3 sinistres engendrant des versements d'indemnisations par le biais de la Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles pour un montant global de 400 000 000 F CFP :

- Cyclone UESI du 10 au 13 décembre 2020 pour un montant de 198 946 847 F CFP ;
- Dépression tropicale forte GRETEL du 14 au 16 mars 2020 pour un montant de 166 026 337 F CFP ;
- Évènement climatique (pluies et vent) du 19 au 20 avril 2020 pour un montant de 35 023 816 F CFP.

Les sinistres ont concerné l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

B) Aide à l'achat d'aliments « sécheresse »

Par délibération n° 2019-49 du 9 octobre 2019, un dispositif d'urgence pour l'achat d'aliments « sécheresse », de tourteau de coprah et de pierres à lécher a été ouvert au 15 octobre 2019 suite aux conditions climatiques défavorables.

Le dispositif applicable aux éleveurs, personnes physiques ou morales, figurant au registre de l'agriculture, n'était effectif que pour les élevages inscrits dans le dispositif préventif d'aide à la constitution d'un stock fourrager.

Dans ce cadre une participation à hauteur de 50 % de la dépense a été servie sur présentation de factures acquittées selon les limites d'intervention ci-dessous :

- Aliments « sécheresse » : 33 F /kg ;
- Tourteau de coprah : 23 F /kg ;
- Pierre à lécher : plafond défini par convention.

L'approvisionnement des éleveurs bénéficiaires de la mesure a été assuré par des distributeurs agréés par l'Agence rurale.

Le dispositif c'est poursuivi sur l'exercice 2020 pour une dépense totale (exercices 2019 et 2020) de 55 125 377 F CFP.

La déclaration de fin de sécheresse a été prise par le président de l'Agence en date du 25 avril 2020.

C) « Crises » sanitaires

Zoosanitaires

Indemnisation Babésiose

Dans le cadre d'un plan de lutte contre la Babésiose, suite à la découverte d'un foyer à la Ta-moa, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans l'éradication de cette maladie et a pris des dispositions réglementaires. L'Agence rurale prend en charge les pertes et surcoûts imposés par les obligations réglementaires.

Par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n°2020-8999/GNC du 30 juin 2020 et sur reprise sur provisions, l'Agence rurale a versé 1 000 000 F CFP à la Nouvelle-Calédonie afin de finaliser l'éradication de la babésiose sur la propriété du GDPL Newetcho.

Sur convention avec la SAS Agrical, il a été versé la somme de 1 531 500 F CFP, couvrant les préjudices liés aux obligations réglementaires du plan de lutte contre la babésiose.

La dépense totale de cette crise en 2020 a été de 2 531 500 F CFP.

Indemnisation Botulisme

Pour rappel, le premier épisode officiel de botulisme date de 2009. A l'époque, une seule exploitation avait été touchée à Poum. La maladie avait provoqué une quarantaine de morts de bovins (soit environ 8 % du cheptel concerné) sur une période de 6 mois (mars à août 2009). L'APICAN était intervenue à titre exceptionnel en compensation pour un montant de 8 MF CFP par délibération n° 32/09 du 29 décembre 2009.

Fin 2013, l'APICAN a de nouveau été sollicitée pour des mortalités bovines liées au Botulisme. Afin de traiter cette problématique, début 2014, l'APICAN a demandé au GDS-A de conduire une réflexion avec l'ensemble des acteurs du dossier (vétérinaires, DAVAR et éleveurs). Des groupes de travail ont été constitués et des réunions se sont tenues, aboutissant à la mise en place un dispositif d'indemnisation des mortalités dues au Botulisme.

Dans le cadre de la reprise des droits et obligations de l'APICAN, l'Agence rurale a reconduit ce dispositif.

En 2019, un seul dossier a été traité pour un montant de 580 000 F CFP représentant l'indemnisation de 4 animaux morts du botulisme, mais la dépense a été réalisée sur l'exercice 2020.

Phyto-sanitaires

Indemnisation des producteurs d'agrumes (papillons piqueurs)

Par délibération n° 2020-28 du 13 octobre 2020, l'Agence rurale a voté la mise en place d'un dispositif au profit des producteurs d'agrumes, oranges et/ou mandarines, touchés par des attaques de papillons piqueurs.

Une indemnité calculée sur la base des déclarations de pertes en application du barème CAMA, plafonnée au capital assuré CAMA et dans la limite de 4 000 000 F CFP par exploitation, a été décidée.

Au total 19 dossiers ont été traités pour une dépense de 25 554 918 F CFP sur l'exercice 2020. Cependant, certaines conventions ayant été signées en début d'année 2021, les dépenses correspondantes se sont faites après clôture de l'exercice 2020.

Indemnisation scarabée oryctes rhinocéros

Par arrêté n°2019-2289/GNC du 29 octobre 2019 du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et sur reprise sur provisions, il a été versé 30 000 000 F CFP à la Nouvelle-Calédonie afin de prendre en charge les coûts de lutte pour l'éradication du scarabée Oryctes Rhinocéros.

D) Autres indemnisations

Indemnisation des saisies de carcasses bovines et cervidés

Au motif d'infiltration séreuse des tissus conjonctifs, sur la période de sept-déc 2019. Le prix en charge de ces indemnisations se traduit par une dépense de 12 881 294 F CFP.

Indemnisation ovins & caprins

Par délibération n° 2019-49 du 9 octobre 2019 et suite aux sollicitations des éleveurs d'ovins et de caprins victimes d'attaques de chiens, principale calamité de cette filière, sans possibilité, de s'assurer auprès des compagnies d'assurances, l'Agence rurale a repris le dispositif d'indemnisation adopté précédemment par l'APICAN.

Ce dispositif s'adresse aux éleveurs marchands inscrits au registre de l'agriculture et à jour de leurs cotisations au titre du fond de développement de l'élevage des ovins et caprins (FDEOCC).

La mesure consiste à verser 50 % de la valeur d'acquisition des animaux sur présentation d'un justificatif datant de moins de 24 mois, ou une indemnisation forfaitaire de 15 000 F CFP par ovin et de 10 000 F CFP par caprin, dans la limite de 300 000 F CFP par exploitation et par an.

En 2020, 3 demandes d'aide ont été reçues à l'Agence rurale. L'établissement a versé la somme totale de 465 000 F CFP, représentant l'indemnisation de 31 ovins morts suite à l'attaque de chiens.



A) Plan Foin (aide à l'achat de fourrage / aide à la production de fourrage)

En 2020, 48 distributeurs de foin sont agréés par l'Agence rurale (10 en province Nord et 38 en province Sud). La dépense 2020 pour l'aide à l'achat de balles de foin s'élève à 33 140 500 F CFP sensiblement similaire à 2019.

Globalement entre 2019 et 2020, on constate une légère augmentation du nombre d'éleveurs inscrits dans le dispositif d'aide à l'achat de balles de foin (+ 9,3 %) représentant une augmentation du cheptel de 7,9 % malgré une légère baisse du cheptel en province Nord.

Cependant, la consommation de balles de foin en province Nord a augmenté de 24,5 % permettant ainsi d'imaginer qu'après une sécheresse sévère en 2019, les éleveurs ont privilégié le stockage.

Malgré cette hausse, en raison des conditions météorologiques (la Niña), la consommation a diminué d'environ 12 % passant ainsi d'une consommation moyenne de 91 kg de fourrage par bovin en 2019 à 72 kg de fourrage par bovin en 2020.

	Nombre d'éleveurs			Cheptel bovins et équivalent			Nombre de balles consommées		
	2019	2020	Var%	2019	2020	Var%	2019	2020	Var%
Province Nord	119	123	3,4	16 569	16 204	-2,2	3 106	3 867	24,5
Province Sud	301	336	11,6	29 737	33 702	13,3	13 413	10 667	-20,5
TOTAL	420	459	9,3	46 306	49 906	7,8	16 519	14 534	-12,0

Dispositif production de fourrage :

Globalement entre 2019 et 2020, le nombre d'éleveurs inscrits dans le dispositif autoconsommation se maintient avec néanmoins une hausse significative du cheptel bovin concerné.

La surface fourragère coupée a connue une légère augmentation 3,6 % entre 2019 et 2020.

En 2019, la consommation moyenne de fourrage par bovin est de 161 kg par rapport à 2020 où elle s'établit à 106 kg par bovin, cette évolution de la consommation s'explique notamment par l'épisode de sécheresse sévère subie en 2019.

La dépense 2020 pour l'autoconsommation est arrêtée à 28 211 400 F CFP, également similaire à la dépense 2019.

	Nombre d'éleveurs			Cheptel bovins et équivalent			Nombre d'hectares		
	2019	2020	Var%	2019	2020	Var%	2019	2020	Var%
Province Nord	20	21	-	4 315	4 352	0,9	152,77	139,7	8,5
Province Sud	100	99	-	17 688	30 044	69,9	792,48	839,80	5,6
TOTAL	120	120	-	22 003	34 396	56,3	945,25	979,5	3,6

B) Dispositifs de lutte contre la tique du bétail

Subvention tiquicide

Dans l'objectif de lutter contre la tique du bétail, l'Agence rurale participe à l'achat et la distribution aux éleveurs de bovins, de produits leur permettant de traiter leurs animaux. Pour ce faire, elle verse une subvention à la Nouvelle-Calédonie qui gère le dispositif. En 2020, le montant de la subvention s'élève à 15 MF CFP.

Evaluation vaccin contre la tique

Le développement de résistance aux acaricides utilisés en Nouvelle-Calédonie est l'un des défis majeurs pour la filière bovine. Les professionnels se sont engagés dans la lutte génétique au travers de la tropicalisation du cheptel et le développement de races résistantes et/ou tolérantes. Toutefois le maintien souhaité des types raciaux en Bos taurus, historiquement présents (limousines, charolaises), est vivement souhaité mais risque de devenir problématique à moyen terme au regard de la tique.

L'IAC et le GDS-A ont souhaité conduire un programme d'évaluation de la lutte intégrée avec l'utilisation d'un vaccin contre la tique. Celui-ci a comme objectifs :

- de déterminer l'impact sur les populations de tiques dans les stations d'élevages ;
- d'évaluer la soutenabilité du protocole de vaccination au regard des contraintes posées et des bénéfices attendus ;
- de proposer à terme des outils de conseil et de gestion dans l'élevage associant la gestion de la tique et des pâturages.

Le lancement de l'évaluation du vaccin en conditions réelles, par la vaccination des troupeaux suivis à partir de mai 2018, avait nécessité un besoin de financement estimé à 3,5 MF CFP pour faire produire et livrer les 7 000 doses utiles pour conduire l'essai. Pour permettre l'évaluation du vaccin contre la tique en Nouvelle-Calédonie, l'APICAN avait proposé d'attribuer une subvention à la chambre d'agriculture d'un montant maximum de 3,5 MF CFP. A l'issue des deux premières années de test du vaccin, il s'avère que les premiers résultats rendus en décembre 2019 étaient concluants.

Dans ce contexte et afin de maintenir la protection immunitaire des troupeaux vaccinés de fin 2018 à début 2020, il était nécessaire de faire produire 1 500 doses de vaccin supplémentaires.

L'Agence rurale a donc apporté un soutien financier à la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie d'un montant de 1 500 000 F CFP.

Transplantation embryonnaire

L'UPRA-Bovine, en partenariat avec un opérateur Australien, organise annuellement depuis 2011 une opération de transplantation embryonnaire de bovins.

Pour encourager les initiatives d'éleveurs qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte génétique contre la tique, l'Agence rurale soutient cette opération avec un niveau d'intervention d'environ 50 % du coût évalué à 190 000 F CFP. Cette aide est formalisée à travers une convention particulière avec chaque éleveur et consiste à verser une aide forfaitaire de 95 000 F CFP par naissance.

Pour 2020, 5 dossiers ont été traités pour une dépense totale de 1 520 000 F CFP pour le financement partiel de 16 naissances, soit une diminution d'environ 30 % par rapport à 2019.

C) Surveillance et prévention phytosanitaire

Réseau épidémio-surveillance apicole

La surveillance de l'état sanitaire du rucher calédonien et la prévention des épidémies étant un enjeu essentiel pour l'avenir de la filière apicole, la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance épidémiologique est évidente. Les actions conduites sont l'animation du réseau apicole (RESA) et l'indemnisation des visites effectuées par les agents sanitaires apicoles (ASA). Ces opérations sont mises en œuvre par l'ADECAL.

Pour l'année 2020, la dépense s'est élevée à 15 000 000 F CFP.

Aide au nourrissage des colonies d'abeilles

Le Syndicat des Apiculteurs de Nouvelle-Calédonie (SANC) a approché l'Agence rurale pour solliciter son soutien dans le cadre du nourrissage des abeilles. Cette technique consiste à mettre à disposition des abeilles du sirop de sucre (conventionnel ou biologique en fonction de la démarche de l'apiculteur) pendant les périodes de « disette » et lors du lancement d'un nouvel essaim. Les aléas climatiques de plus en plus nombreux et fréquents génèrent des pertes dans les colonies d'abeilles et donc une production de miel moins conséquente. La sécheresse récurrente de ces dernières années engendre une baisse de la ponte des reines et par conséquent de la productivité des colonies. Enfin, les fortes pluies entraînent le lessivage du nectar des fleurs et du pollen.

Pour maintenir un cheptel opérationnel et sain, l'apiculteur fournit un complément nourricier temporaire pour passer les périodes difficiles et éviter que les colonies d'abeilles baissent leur croissance. De plus, la raréfaction des denrées pourrait être à l'origine de la faiblesse des abeilles et l'installation/développement de maladie.

Ainsi en 2020, afin de permettre le maintien de la production des ruchers calédoniens, l'Agence rurale a participé à l'achat de cuves de sirop de sucre d'un montant de 1 718 706 F CFP.

Association ARBOFRUITS

S'inscrivant dans la continuité depuis 2004 (APICAN), l'Agence rurale finance l'association ARBOFRUITS pour réaliser des opérations de surveillance, de lutte et de prophylaxie d'intérêt territorial qui entrent dans le cadre de ses compétences. Depuis 2016, ARBOFRUITS assure le suivi du réseau « mouche des fruits » dans les provinces Nord et îles Loyauté en collaboration avec le service d'inspection sanitaire de la Nouvelle-Calédonie.

ARBOFRUITS assure la surveillance de la mouche des fruits sur 44 sites répartis en province Nord et en province des îles Loyauté ce qui représente 1 150 visites. Les contrôles se font tous les 15 jours par les agents.

En 2020, la dépense s'est élevée à 11 000 000 F CFP.

Participation aux financements des Groupements de Défense Sanitaire des Animaux (GDSA) et des Végétaux (GDSV)

Pour l'année 2020, une subvention de 70 000 000 F CFP a été versée à la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) pour contribuer au financement :

- du groupement de défense sanitaire des animaux (GDSA), acteur du suivi sanitaire des animaux en partenariat avec le service des laboratoires de la Nouvelle-Calédonie (LNC), 30 000 000 F CFP;
- du groupement de défense sanitaire des végétaux (GDSV) s'inscrivant dans une volonté de protection des productions végétales par la mise en place d'une surveillance du territoire et de nouvelles missions, notamment la coordination en matière de défense des productions végétales, 40 000 000 F CFP.



D) Occupation des sols

En 2020, l'Agence rurale poursuit la mesure d'occupation des sols et d'incitation à la plantation de cultures fourragères pour lutter contre les effets de la sécheresse sur l'élevage. L'objectif est multiple et consiste à :

- produire du fourrage pour pallier les effets de la sécheresse sur les élevages,
- apporter un complément de revenus par la mise en valeur de parcelles de zones irrigables en culture de saison chaude et de second cycle, mais considérées comme « à risque », notamment à cause d'inondations par débordement de cours d'eau,
- lutter contre l'érosion des sols.

Cette mesure a pour objet de proposer une alternative aux agriculteurs, sociétaires de la CAMA, exploitant un foncier sujet aux inondations. Elle consiste à implanter une culture fourragère dans le courant du dernier trimestre après une grande culture et de la maintenir en place pendant la saison cyclonique.

L'intervention forfaitaire de l'Agence rurale est de 70 000 F /ha mis en culture. En contrepartie, le bénéficiaire de la mesure « occupation des sols » s'engage à ne pas solliciter d'indemnisation calamités agricoles au cours du premier trimestre pour une culture annuelle plantée sur une parcelle agricole réputée inondable.

Dans ce cadre pour la campagne 2019/2020, 51 agriculteurs (41 en province Sud et 10 en province Nord) en augmentation d'environ 21 % par rapport à 2019, ont bénéficié de la mesure pour un montant de 49 886 786 F CFP, représentant 712,6 ha, surface sensiblement similaire à 2019.

E) Mesures barrières fixes

L'Agence rurale soutient la réalisation de barrières fixes d'une hauteur de 1,55 m ou 1,90 mètre afin de protéger les exploitations agricoles de la pression des cerfs et des cochons sauvages. La mesure consiste à participer à l'achat du grillage et au coût de la pose pour les agriculteurs inscrits au registre de l'agriculture.

Le grillage est fourni en deux étapes dans la limite d'un programme agréé :

- 1ère étape : au maximum 60 % du linéaire en grillage, après contrôle de la bonne préparation du site ;
- 2ème étape : le solde, après contrôle de la 1ère tranche et de la bonne préparation du site d'implantation de la suite du linéaire.

Un constat est établi en fin de travaux à la demande du promoteur ou au terme de la période pour s'assurer de la bonne réalisation du programme. Pour maintenir l'intérêt de la mesure « barrières fixes », voire la rendre plus incitative, depuis 2009 (APICAN), une somme de 12 000 F CFP par rouleau de 100 mètres de grillage avait été ajoutée lors de la délivrance des bons d'approvisionnement.

Considérant qu'une partie des barrières fixes a pu déjà être financée par la puissance publique et l'importance du dispositif qui va au-delà de la mise en défens de l'activité agricole,

une diminution du nombre d'animaux en divagation sur les routes calédonniennes a pu être constatée, réduisant de manière considérable le nombre d'accidents liés au phénomène. En effet dans les rapports de ces dernières années sur l'évaluation des accidents en Nouvelle-Calédonie, il n'est pas fait mention d'accidents en raison d'animaux en divagation. De plus, la diminution des perturbations de la ressource fourragère tant quantitatives que qualitatives est également observée.

Ainsi lors du dernier conseil d'administration de l'Agence rurale en décembre 2020, le maintien de ce dispositif a été acté, cependant au regard de la situation énoncé en amont, il a été proposé l'évolution du dispositif permettant de prendre en considération ce phénomène de renouvellement de barrières déjà subventionnées par la puissance publique. Aussi, à compter de 2021, l'intervention de l'Agence rurale dans l'achat du grillage est arrêtée à 25 000 F CFP par rouleau pour une nouvelle implantation de barrière n'ayant pas encore été subventionnée et 15 000 F CFP par rouleau pour un renouvellement de barrière déjà subventionnée. Suite à l'évaluation du dispositif depuis sa création, considérant que l'objectif du maintien de la mesure ainsi que son caractère incitatif a été atteint, il a également été voté le retrait de la somme de 12 000 F CFP par rouleau de 100 mètres. Les effets de ces décisions sur le contrôle de la dépense ne seront observables qu'en fin d'exercice 2021.

Lors des 4 comités techniques d'agrément grillage (CTAG) tenus en 2020, 112 dossiers ont été étudiés soit 75 % de plus qu'en 2019, dont 77 en province Sud, 34 en province Nord et 1 pour la province des Iles. Les dossiers agréés représentent 151 400 mètres linéaires (110 600 m pour la province Sud, 39 900 m pour la province Nord et 900 m pour la province des îles Loyauté).

1 120 rouleaux de grillage ont été distribués en 2020, représentant une dépense de 31 560 245 F CFP imputée aux distributeurs de grillages et une aide aux bénéficiaires de 8 556 000 F CFP, représentant une dépense totale de 40 116 245 F CFP.

Pour l'année 2020, la dépense totale s'est élevée à 40 116 245 F CFP.



A) Lutte contre les feux

Conformément à l'alinéa II du Titre I de la délibération n° 316 du 14 juin 2018 portant création de l'Agence rurale, celle-ci participe au financement des mesures de lutte contre les feux affectant les espaces naturels ou cultivés. Les conditions et modalités de cette mission sont précisées dans une convention entre l'Agence et la Nouvelle-Calédonie.

En 2020, la dépense s'est élevée à 150 MF CFP.

B) Lutte contre les espèces envahissantes

--> Mâchoires de cerfs et de cochons

Dans la continuité de l'APICAN, il est confié au conservatoire des espaces naturels (CEN) la collecte de mâchoires de cerfs sauvages et de cochons féroces et l'analyse des mâchoires de cerfs sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Pour ce faire, l'Agence lui a servi en 2020, une subvention de 5 MF CFP pour la prise en charge d'une partie de ses frais de gestion.

La dépense 2020 pour l'achat des mâchoires de cerfs collectées s'élève à 16 721 000 F CFP et celle pour l'achat des mâchoires de cochons à 6 335 000 F CFP.

Ce dispositif ne sera pas reconduit en 2021. En effet l'opération « mâchoires » n'a pas vocation à être pérenne, cet arrêt était programmé avec la montée en puissance des opérations du **projet PROTEGE** sur lesquelles l'Agence rurale apporte un co-financement majeur, à hauteur de 270 MF CFP sur 3 ans.

--> Captures de cerfs

Toujours dans le cadre du dispositif de régulation de cerfs sauvages, les opérations de capture au bénéfice des éleveurs de cerfs, dont la gestion est assurée par l'EDEC, a représenté pour 2020, 1 796 captures de cerfs pour une dépense de 3 592 000 F CFP et 910 000 F CFP de prise en charge de la prestation de capture de cerfs sauvages chez des « non-éleveurs de cerfs », en vue de leur acheminement vers les élevages de cerfs agréés en province Sud et Nord regroupés au sein de l'EDEC.

Une subvention de 4 500 000 F CFP a été versée à l'EDEC pour la prise en charge d'une partie de ses frais de gestion.

Pour les mêmes raisons que l'opération « mâchoires », ce dispositif ne sera pas reconduit en 2021.

--> Étude

Dans le cadre d'une collaboration entre le CNRS et l'université de Poitiers, l'APICAN avait initié une étude pour mettre en place une méthode innovante visant à mesurer la pression du cerf sur les écosystèmes naturels et anthropisés. L'Agence rurale a soldé le financement de cette étude pour 8 303 895 F CFP.

--> PROJET PROTEGE DU XIème FED

Le thème 4 du projet PROTEGE (Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes) financé par le 11ème Fonds Européen de Développement (FED) vise à renforcer la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour améliorer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité. Ce thème est coordonné par le PROE (Programme Régional Océanien pour l'Environnement) basé à Apia aux Samoa, assurant un partage régional des compétences, expériences acquises, méthodologies et outils relatifs à la gestion des EEE et de la biodiversité.

En Nouvelle-Calédonie, le projet est spécifiquement dédié à la gestion des ongulés envahissants, principalement cerfs, cochons et chèvres ensauvagées. Il est structuré en 3 axes principaux :

- Affiner les indicateurs d'efficacité des opérations de gestion/régulation sur la biodiversité et la qualité des services écosystémiques ;
- Déployer un dispositif de suivi de l'impact des ongulés et des bénéfices des actions de régulation ;
- Organiser une concertation préalable, réaliser des opérations de lutte contre les ongulés envahissants et assurer des formations inhérentes à la mise en œuvre des actions de régulation participatives et professionnelles au sol et hélicoptères.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN), en tant que chef de file du thème 4 en Nouvelle-Calédonie assure le développement, la mise en œuvre, l'animation et le suivi de cette thématique. Un budget total de 439 165 764 F CFP est prévu pour le thème 4 du projet PROTEGE en NC. Au financement de l'union européenne de 149 164 764 F CFP, s'ajoutent les financements additionnels des 3 provinces pour un total de 20 000 000 F CFP et celui de l'Agence rurale pour un total de 270 000 000 F CFP répartis sur trois ans. En 2020 l'Agence rurale a versé une première tranche d'un montant de 50 000 000 FCFP.



PROTEGE

A) Entretien des cours d'eau

En 1997, la Nouvelle Calédonie a délégué aux provinces Nord et Sud la gestion de la ressource en eau pour ce qui relève des prélèvements d'eau, de l'entretien et la protection des berges, de la modification du lit et des berges, et de l'extraction de matériaux.

Depuis 2010, l'APICAN puis l'Agence rurale, qui a repris l'ensemble de ses missions concernant l'eau, est progressivement devenue le financeur de l'ensemble des opérations relatives à l'entretien des cours d'eau.

L'Agence rurale est chargée de :

- Participer à la mise en œuvre des actions d'accompagnement, d'animation, d'orientation, de prévention et d'appui aux opérations visant à assurer la préservation et la gestion durable des cours d'eau et de la ressource en eau.
- Financer les opérations d'entretien des cours d'eau visant à assurer le libre écoulement des eaux, dans l'objectif notamment de prévenir ou de limiter les effets des crues ordinaires et de maintenir le bon état écologique du lit des cours d'eau. Un minimum de 5 % des taxes affectées à l'Agence rurale est réservé à ce programme.

Dans ce cadre, les actions financées par l'Agence rurale consistent principalement à :

- libérer les écoulements (enlèvement d'embacles, coupes et enlèvement d'arbres, travaux préventifs) ;
- stabiliser et conforter les berges afin de prévenir leur érosion ;
- curer les rivières.

Les interventions de l'Agence rurale en 2020

Les interventions en faveur de l'entretien de cours d'eau se sont élevées à 124 MF CFP en 2020 contre 181 MF CFP en 2019. Cette baisse s'explique par le rattrapage en 2019 des versements des programmes 2016, 2017 et 2018 aux provinces et à la Nouvelle-Calédonie, compte tenu de l'impossibilité de les solder précédemment pour des raisons administratives et comptables.

En 2020, l'Agence rurale est intervenue à hauteur de 59 MF CFP pour financer des travaux en province Sud et 38 MF pour financer des travaux en province Nord. Cette dépense inclut la rémunération de la maîtrise d'œuvre déléguée à la province.

L'Agence rurale a également participé à hauteur de 28 MF CFP à la contribution de la Nouvelle-Calédonie aux travaux, études et rémunération d'une partie de la délégation de gestion confiée aux provinces.

Enfin l'Agence rurale a financé des actions menées par des petites communes ou associations de riverains pour un total de 2,6 MF CFP.

B) Participation au financement de retenues collinaires

Dans le cadre de sa mission sur la prévention des calamités agricoles et naturelles, l'Agence rurale intervient en faveur de la création de retenues d'eau individuelles qui permettent de lutter contre les épisodes de sécheresse, en sécurisant la production de fourrage ou l'irrigation nécessaire aux cultures. Cet investissement est aujourd'hui largement soutenu par l'établissement public car l'agriculteur ne peut assumer seul un tel investissement sans risquer de déstabiliser l'équilibre économique de son exploitation. La demande doit se justifier au regard du projet agricole dans son ensemble, que l'agriculteur s'engage à réaliser ensuite.

—> 43 retenues ont été créées depuis 2015, soit 825 700 m³ d'eau stockés, pour un investissement public de l'ordre de 256 MF CFP soit un coût moyen du m³ d'eau de 310 F CFP.

Volumes stockés (m³)

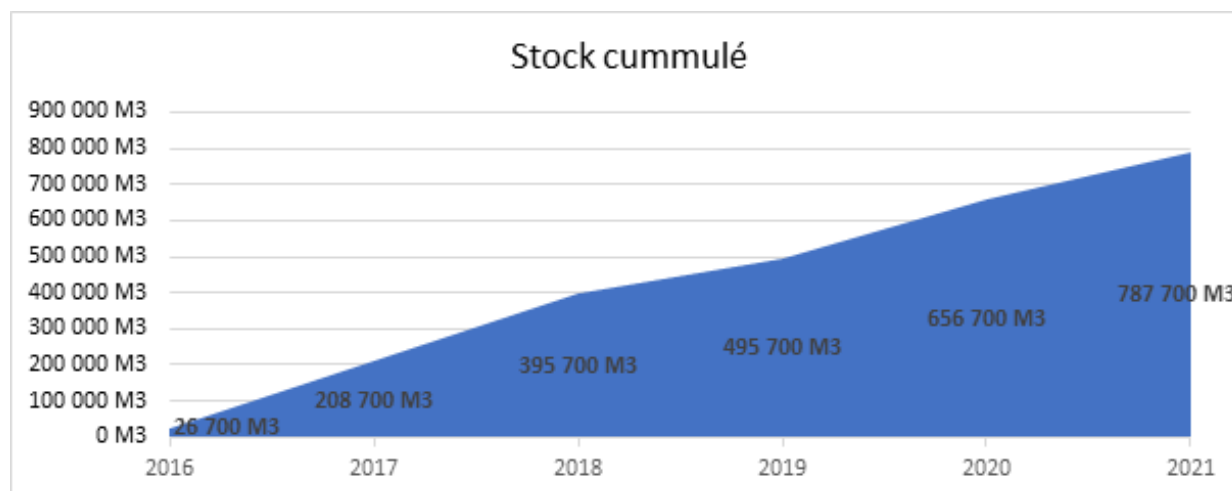


La Nouvelle-Calédonie traverse des épisodes de sécheresse de plus en plus intenses et récurrents depuis plusieurs années. L'entrée en saison sèche devient très problématique avec la baisse progressive des précipitations qui ne permettent pas de recharger les nappes avec un niveau satisfaisant. En 2019, les précipitations ont fait défaut huit mois sur douze en Nouvelle-Calédonie, et cette année-là a été classée au 5ème rang des années les moins pluvieuses depuis 1961.

Face à ces phénomènes qui s'intensifient, il a été proposé de renforcer la ressource en eau en aidant les agriculteurs à réhabiliter des retenues d'eau existantes ou à en construire de nouvelles. Ces retenues constituent également des points d'approvisionnement en eau pour les hélicoptères bombardiers d'eau dans le cadre de la lutte contre les feux.

En 2020, la mesure consistait à verser une participation financière de 70 % pour permettre la réalisation du programme de travaux préalablement agréés par un comité technique. D'une capacité minimum de 6 000 m³, la retenue doit répondre à un cahier des charges précis élaboré en concertation avec les provinces.

3 retenues ont été réalisées en 2020 et doivent permettre de stocker environ 55 000 m³ pour un coût de 23 MF CFP pour la collectivité (30 MF CFP avec le cofinancement de l'agriculteur).



Le nombre de projets financés varie chaque année en fonction de la pertinence des demandes reçues, de la capacité du bénéficiaire à cofinancer l'ouvrage et des budgets disponibles.

- Les trois premières années du dispositif ont permis de réaliser 27 ouvrages représentant la moitié du stockage total existant (434 700 m³) pour un coût de 123 MF CFP ;
- Les trois dernières années, 16 projets ont pu être réalisés (dont 1 toujours en cours de travaux en 2021) permettant de stocker 391 000 m³ pour un coût de 162 MF CFP.

Le nombre de projets retenus en 2020 a été limité à 3. Cela s'explique par un nombre de demandes en baisse, par la part plus importante d'autofinancement demandée (30 %) et par une sélection plus stricte des projets retenus en fonction de leur pertinence technique et économique.

Le nombre d'ouvrages mis en eau dépend de l'intensité de la pluviométrie annuelle en fonction des zones géographiques. On note un ralentissement des retenues mises en eau en 2018/2019 compte tenu des épisodes de sécheresse intenses puis un remplissage plus important avec les pluies de fin 2020 /début 2021. Cela permet de confirmer une progression régulière du volume total stocké chaque année, en moyenne d'environ 150 000 m³.

	Nombre de retenues	Volumes
En eau	34	637 200m ³
En cours de remplissage (début 2021)	3	96 500m ³
Problème d'étanchéité (début 2021)	4	37 000m ³
Travaux en cours	1	25 000m ³

A ce jour on dénombre 34 ouvrages en eau stockant 637 200 m³ et 8 retenues en attente de remplissage pour 158 500 m³.

Exercice budgétaire	Coût total dont assistance technique provinces et participation du privé (F CFP)
2015	3 210 638
2016	39 337 701
2017	81 380 608
2018	57 500 697
2019	75 345 365
2020	29 718 853
TOTAL	286 493 862

Le coût total du programme pour la collectivité est de 286 MF CFP sur 5 ans (60 MF/an en moyenne).

C) Politique de l'eau partagée (PEP)

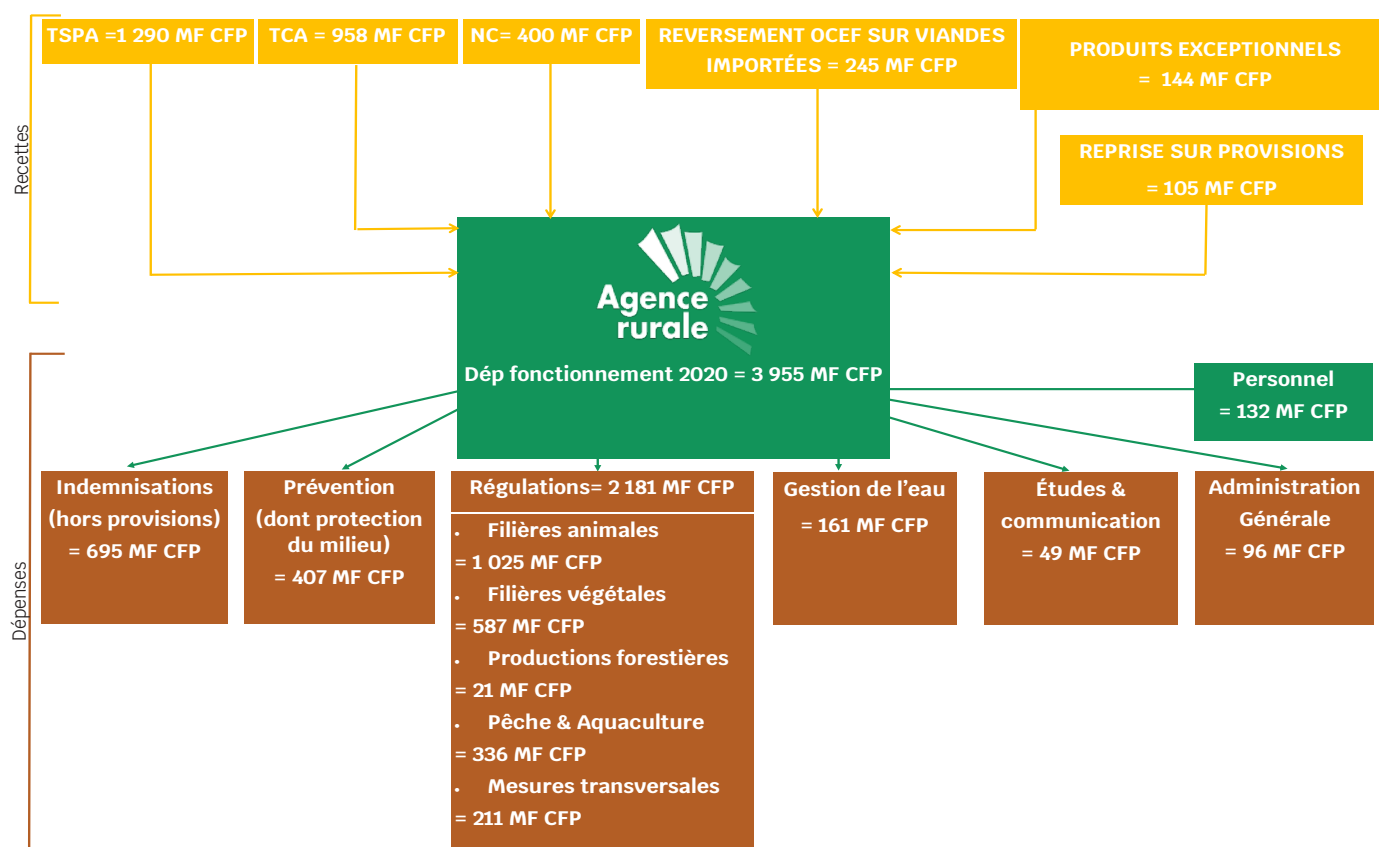
Si les ressources en eau apparaissent globalement abondantes et de bonne qualité, elles sont cependant inégalement réparties dans l'année, dans la durée et dans l'espace. Ces ressources s'avèrent très vulnérables, qu'elles soient superficielles ou qu'elles soient souterraines.

Nombreuses sont les menaces qui affectent cette ressource : le feu et les espèces envahissantes, le surengravement et l'assèchement des rivières soumises aux impacts des exploitations minières anciennes, les pollutions accidentelles ou chroniques, les prélèvements excessifs d'eau ou de matériaux qui peuvent altérer l'équilibre des cours d'eau ou provoquer des remontées salines... Ces effets se conjuguent, et risquent de porter atteinte en aval au lagon.

Le schéma d'orientation de cette politique est constitué de six objectifs stratégiques qui regroupent des enjeux, des compétences et des moyens d'actions particuliers. Ce schéma a été adopté à l'unanimité par le congrès le 19 mars 2019.

L'Agence rurale doit trouver sa place dans le déploiement des actions de la politique de l'eau, en tant que financeur d'actions directement liées à ce schéma (entretien des cours d'eau, retenues collinaires, lutte contre le feu et les espèces envahissantes) et en charge de soutenir les filières agricoles de façon cohérente avec la disponibilité de la ressource.

Cartographie des dépenses et des recettes de fonctionnement 2020



Exécution budgétaire 2020 (en MF CFP)

	Prévu	Réalisé	%
Taux de réalisation global en dépenses	4 481	3 968	88,6 %
	Prévu	Réalisé	%
Taux de réalisation global en recettes	4 499	3 168	107,8 %

Pour son second exercice budgétaire, l'Agence rurale a eu un taux de réalisation global des dépenses de 88,6 % (82,2 % en 2019).

En effet s'il est facile d'ajuster les dépenses de fonctionnement propre de l'établissement, il est toujours délicat, s'agissant de secteurs tels que l'agriculture et la pêche d'avoir des prévisions de productions précises car elles dépendent de nombreux paramètres et notamment des conditions climatiques.

Le niveau de réalisation des recettes de fonctionnement s'élève à 107,8 % (117,0 % en 2019) principalement grâce aux recettes suivantes :

- Le différentiel de marge sur viandes importées s'est révélé supérieur de près de 195 MF CFP aux prévisions. Dépendant des taux de change et des cours des viandes, l'effet Covid international, avec notamment l'embargo de la Chine sur les produits carnés australiens a fait baisser les cours à l'avantage de l'OCEF et de ce différentiel de marge.

- Les taxes affectées :

Le produit de la TSPA, en quatrième année pleine de l'application de cette taxe, est très légèrement inférieur au montant prévu (1,290 MdF CFP contre 1,294 MdF CFP inscrits)

De même, le produit de la TCA d'un montant de 0,958 MdF CFP n'atteint pas la prévision de 0,970 MdF CFP.

N.B. : Le produit de cette taxe n'a été reversé à l'Agence qu'à 70 %, puisqu'un amendement exceptionnel a permis à la Nouvelle-Calédonie d'en conserver 30 %.

- La subvention de la Nouvelle-Calédonie annoncée au BP, de 400 MF CFP a bien été versée en totalité avant la fin de l'exercice.

Les comptes 2020 de l'Agence rurale se clôturent avec un résultat global déficitaire de l'exercice de 799 541 332 F CFP (673 662 718 F CFP en 2019). Le résultat cumulé s'élève à 759 877 457 F CFP. Pour rappel, en 2018, les 2 EP affichaient des résultats bénéficiaires respectifs de 50,9 MF CFP pour l'ERPA et de 365,5 MF CFP pour l'APICAN.

Analyse budgétaire et financière

1) Les taux de réalisation 2020

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu	Réalisé	%
Charges à caractère général	311	219	70,3%
Charges de personnel et frais assimilés	139	132	94,8%
Autres charges de gestion courante	3 712	3 339	90,0%
Charges financières	1	1	100,0%
Charges exceptionnelles	29	9	30,5%
Opérations ordre de transfert entre sections	20	20	100,0%
Virement à la section investissement	0	0	
Dotations aux provisions	235	235	100,0 %
TOTAUX GÉNÉRAUX	4 448	3 955	88,9%

Recettes	Prévu	Réalisé	%
Impôts et taxes	2 264	2 247	99,3%
Dotations, subventions et participations	400	406	101,5%
Autres produits de gestion courante	50	245	489,6%
Atténuations de charges	0	0	
Produits exceptionnels	0	144	
Résultat de fonctionnement reporté	1 529	0	
Reprises sur provisions	205	105	51,3%
TOTAUX GÉNÉRAUX	4 448	3 148	107,8%

Le **taux de réalisation des dépenses** de fonctionnement reflète celui des dépenses d'intervention. Ce taux est logiquement en croissance du fait des restrictions budgétaires (prévisions plus ajustées). Le **taux de réalisation des recettes** s'explique par une recette supérieure aux prévisions (import OCEF) et de produits exceptionnels (charges à payer non réalisées).

Section d'investissement

Le faible taux de **réalisation des dépenses d'investissement (38,3%)** s'explique essentiellement par l'inertie du prestataire retenu pour la construction de la plateforme numérique et l'absence de travaux d'aménagement.
Les recettes sont réalisées à 100 %.

2) Execution de la section de fonctionnement

A) Les recettes de fonctionnement

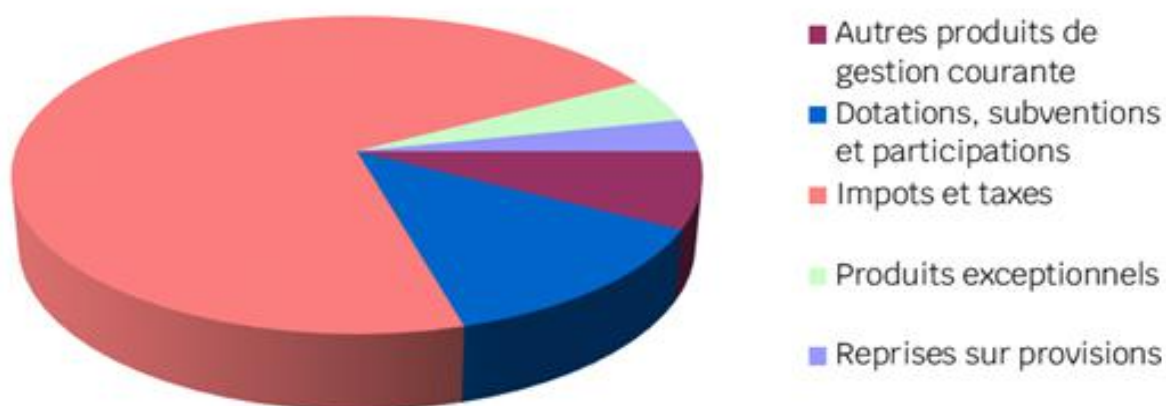
Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **3 147 661 976 F CFP** (3 847 945 790 F en 2019) et **régressent de 18,2 %** par rapport à 2019. Elles avaient progressé de 7,4 % entre 2018 et 2019 en considérant le cumul des recettes de fonctionnement des 2 établissements d'origine établi à 3 581 300 793 F CFP.

Elles se répartissent en :

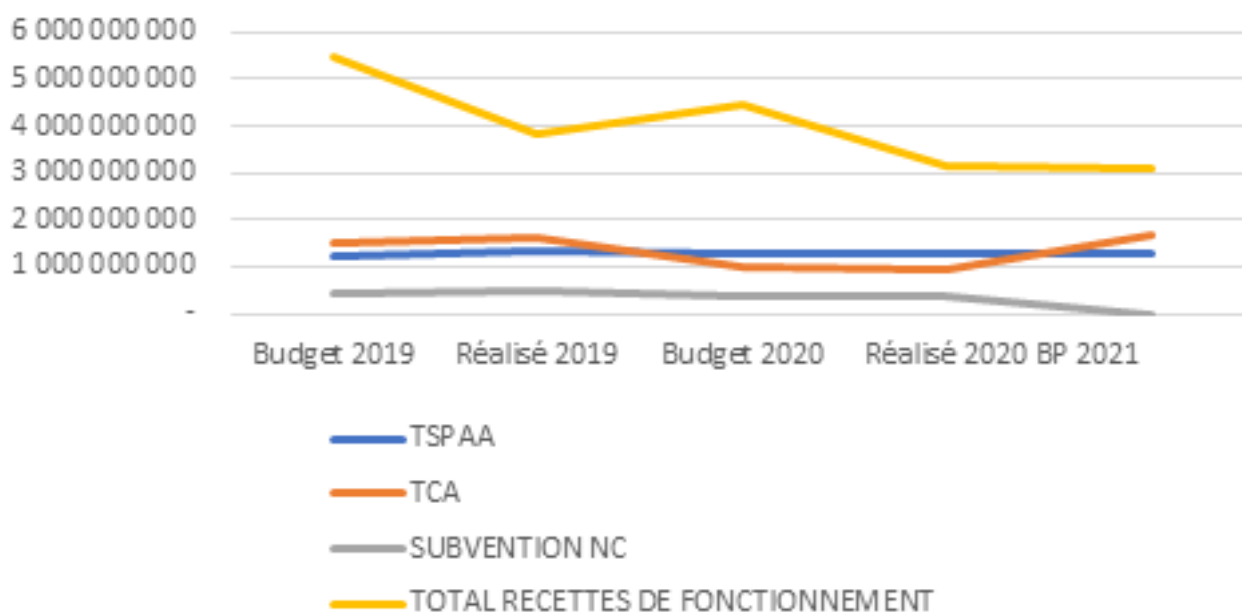
- Impôts et taxes : 2 247 MF CFP
- Dotations, subventions participations : 406 MF CFP
- Autres produits de gestion courante : 245 MF CFP
- Produits exceptionnels : 144 MF CFP
- Reprises sur provisions : 105 MF CFP



Recettes de fonctionnement 2020



Evolution des recettes de fonctionnement (hors OCEF) entre 2019 et 2021 - F CFP



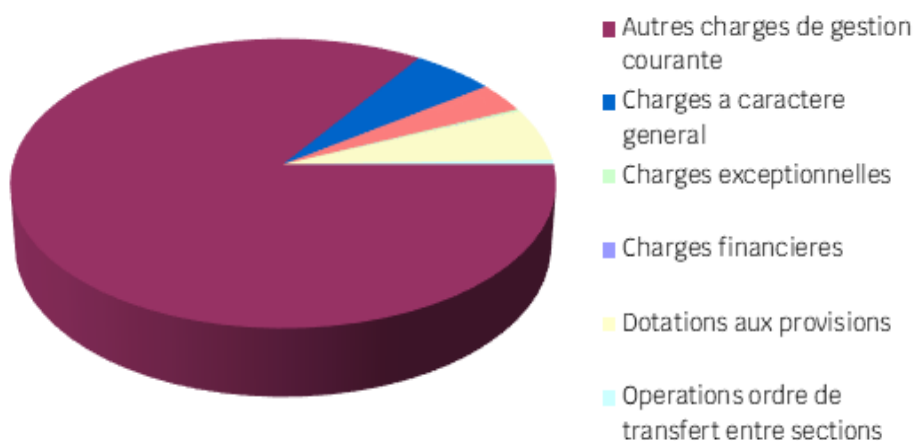
B) Les dépenses d'interventions

Les **dépenses de fonctionnement** s'établissent à **3 955 285 135 F CFP** (4 512 554 840 F CFP en 2019) et **régressent de 12,3 %**. Cette baisse s'explique par la baisse conséquente des recettes et le réajustement ou l'arrêt de certains dispositifs.

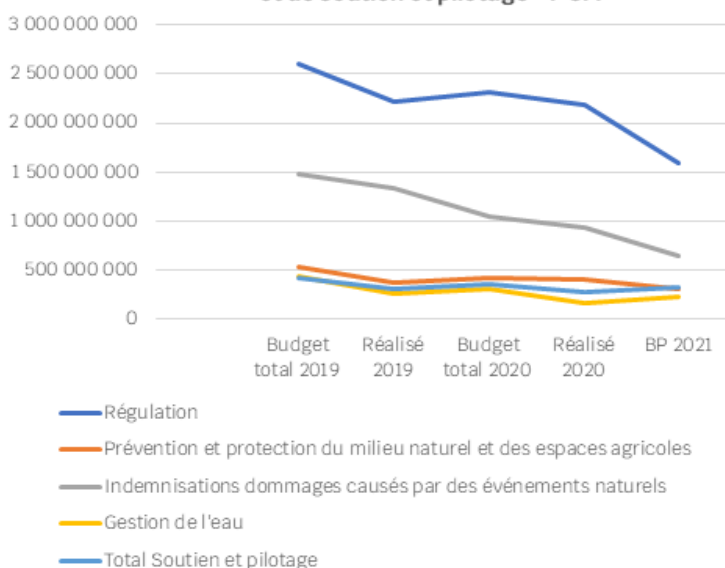
Elles se décomposent comme suit :

- Charges à caractère général (études, communication...) : 219 MF CFP
- Charges de personnel et frais assimilés : 132 MF CFP
- Autres charges de gestion courante : 3 339 MF CFP
- Charges financières : 0,62 MF CFP
- Charges exceptionnelles : 26 MF CFP
- Dotations aux provisions : 235 MF CFP
- Opérations d'ordre (transfert) : 20 MF CFP

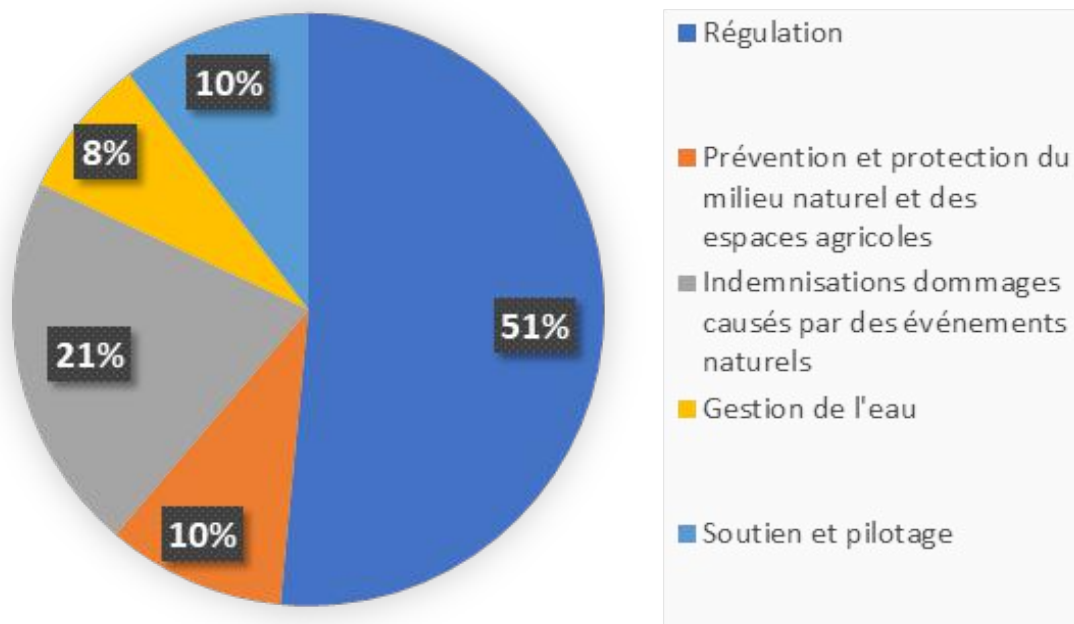
Répartition des dépenses de fonctionnement 2020



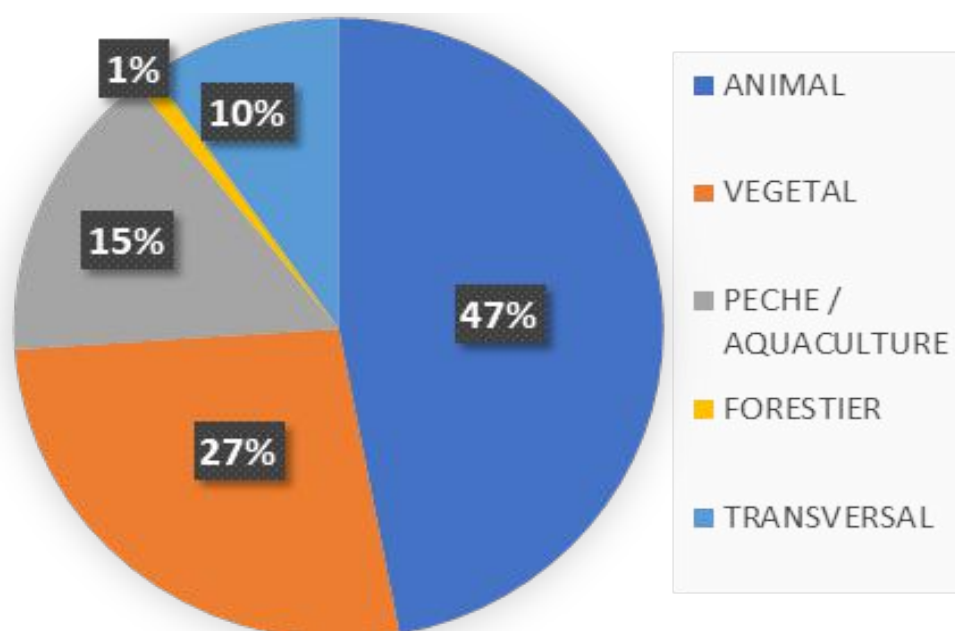
Evolution des dépenses d'intervention et de soutien et pilotage - F CFP



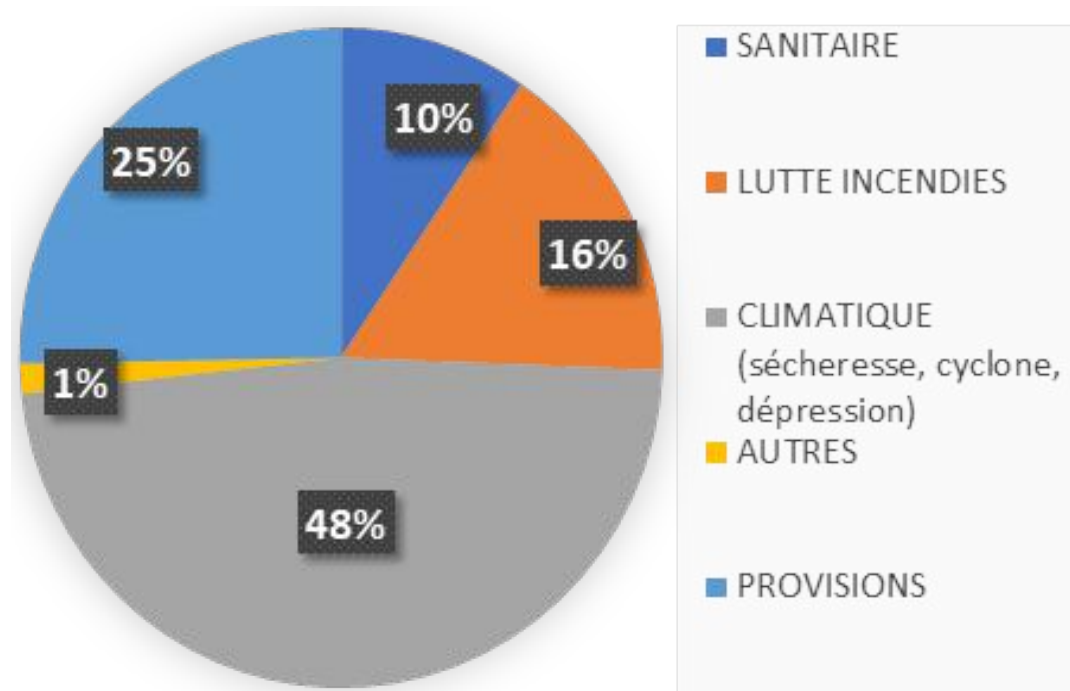
Répartition des dépenses de fonctionnement



Régulation



Indemnisation



Soutien et pilotage

Les dépenses de soutien et pilotage (278 MF CFP) ne représentent que **7 % des dépenses de fonctionnement**, et seulement **5,8 %** en enlevant les dépenses d'études / recherche et communication (interventions filières).

Les **dépenses de personnel** (14 agents / 16 postes) **représentent 3,3 %** de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et 47 % du soutien et pilotage. Les dépenses de fonctionnement propre (administration générale et personnel) sont contenues entre 2019 et 2020 sauf les coûts de personnels dont l'évolution est liée aux avancements statutaires.

3) Les recettes et dépenses d'investissement

--> **Les recettes d'investissement** d'un montant de **20,5 MF CFP** sont uniquement constituées d'opérations d'ordre de transferts entre sections (20,2 MF CFP en 2019). Il s'agit des **amortissements des immobilisations**. Ces recettes sont stables, traduisant un étalement régulier des investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

--> **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **12,4 MF CFP** (30,4 MF CFP en 2019) et sont en régression de 59,2 %.

Elles se décomposent comme suit :

- **Emprunts et dettes** assimilés : 5,6 MF CFP d'intérêts d'emprunt de l'achat des locaux par l'ERPA, dont l'Agence a repris le remboursement.
- **Immobilisations incorporelles** : 6 MF CFP de concessions et droits similaires, dans le cadre de la transition numérique de l'Agence.
- **Immobilisations corporelles** : 0,7 MF CFP de petites dépenses dont travaux des communs du centre Ducos, achats de mobiliers et de matériels informatiques d'appoint.

4) Résultat

Le compte administratif 2020, est arrêté en recettes à la somme de 3 168 139 753 F CFP et en dépenses à la somme de 3 967 681 085 F CFP, faisant apparaître un **résultat global déficitaire de 799 541 332 F CFP**.

Le résultat global cumulé s'établit à **759 877 457 F CFP, soit 70 jours de dépenses de fonctionnement** (contre 126 jours au 31/12/2019).

Il se décompose en un résultat d'investissement cumulé de 38 575 674 F CFP et un résultat de fonctionnement cumulé de 721 301 783 F CFP.

L'érosion du fonds de roulement à hauteur de 799 541 332 F CFP, s'explique par les décisions politiques d'intervention et les événements climatiques et sanitaires de l'année 2020. Les dépenses d'administration générale liées au fonctionnement propre de l'établissement ont été contenues.

En raison de la problématique budgétaire, des **premières réformes** ont eu lieu :

- **suppression de certaines aides** (versements complémentaires indemnisations cyclone, aides à l'aviculture...),
- « **Re-prise** » en charge d'aides par les provinces (café P. nord, Brontispa longissima PIL...),
- **Réforme de certains dispositifs** pour en diminuer le coût (achat de semences, transport des fruits et légumes...).

Les événements de l'année 2020 ont nécessité des dépenses imprévues :

- Événements climatiques avec indemnisation réglementaire de 400 MF CFP,
- Sécheresse persistante avec aide à l'aliment sécheresse (40 MF CFP),
- « **Flambée** » des saisies pour ISTC (Bovins et cerfs) (13 MF CFP),
- Invasion de nuisibles : papillons piqueurs, oryctes Rhinocéros... (80 MF CFP),
- Premier versement de 50 MF CFP sur PROTEGE (espèces envahissantes),
- Difficultés de commercialisation de la filière bois local, moins compétitive face à l'import

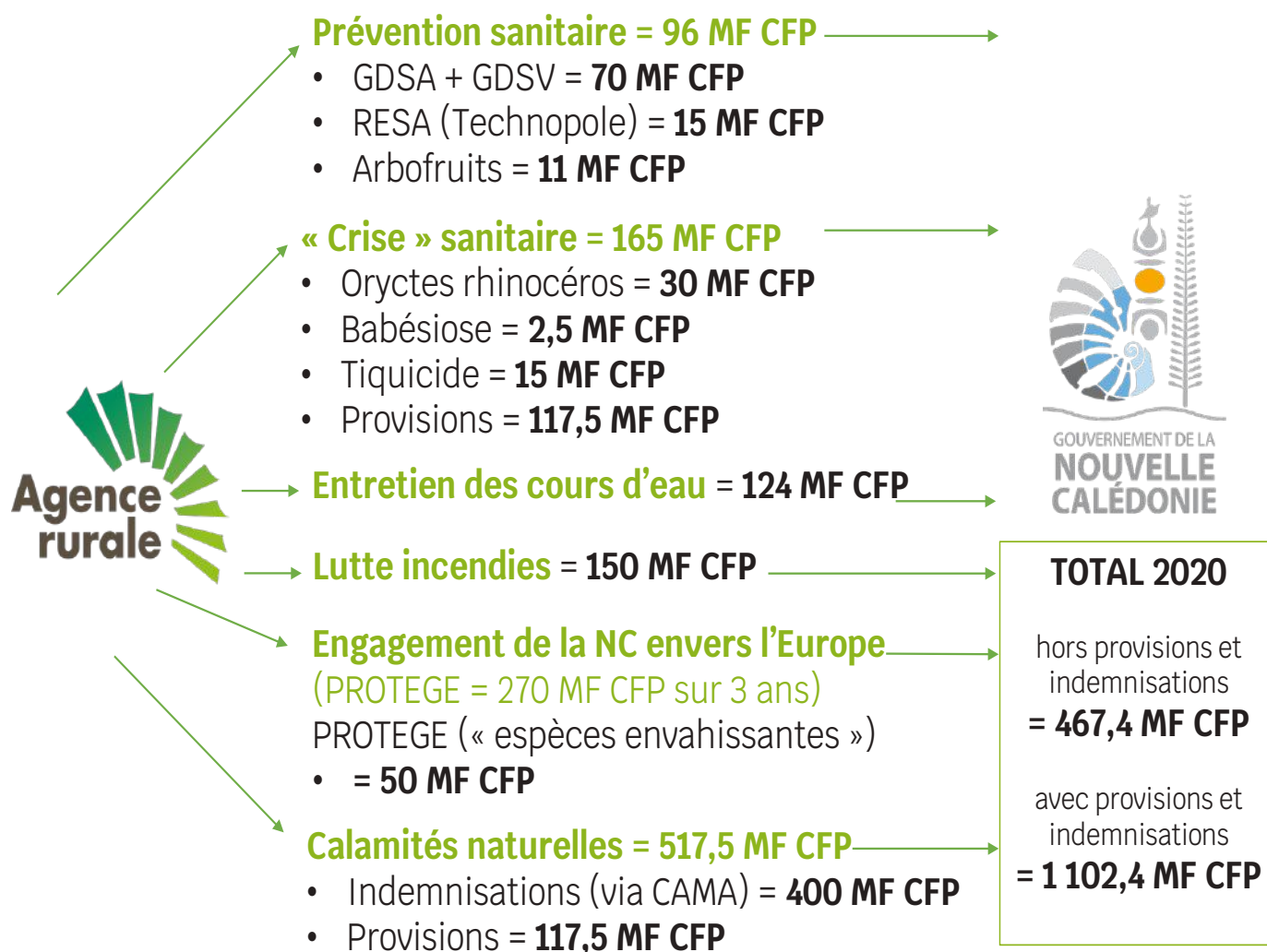
(réforme de la fiscalité), 21 MF CFP.

Depuis 2 ans, on constate une **érosion très importante du fonds de roulement**.

Sur les exercices 2019 et 2020, il a manqué environ 750 MF CFP par an pour honorer les missions de l'Agence mais elle a dû assumer la prise en charge de calamités agricoles et naturelles d'un niveau supérieur à celles assumées par l'APICAN.

En 2019 une subvention de 400 MF CFP (diminuée de 275 MF CFP) est venue compléter le produit des taxes, mais en 2020 la subvention de 400 MF CFP est venue « se substituer » au prélèvement de TCA de 450 MF CFP.

A l'inverse, **les flux de l'Agence rurale vers la Nouvelle-Calédonie se sont maintenus**. La réduction du soutien de la Nouvelle-Calédonie explique que le fonds de roulement initial d'un niveau de 2,2 MdF CFP soit intégralement consommé en fin d'exercice 2021.



ADECAL –Technopole : Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie
ASA : Agents Sanitaires Apicoles
ASBO : Association pour la Sauvegarde de la Biodiversité d'Ouvéa
BSV : Bulletin de santé du végétal
CAMA : Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles
CANC : Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie
CREA : Centre de Recherches et d'Expérimentations Agronomiques
CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels
CTAG : Comité Technique d'Agrément Grillage
CTC : Chambre Territoriale des Comptes
CTBNC : Certification du bois pour la construction en NC
DAP : Droits A Produire
DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales
3DT : Direction du Développement Durable des Territoires de la province Sud (ex DDR + DENV)
DDEE : Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la province Nord
EDEC : Etablissement d'Elevage de Cervidés de NC
FCTE : France Calédonie Tropic Export
FDEB : Fond de Développement de l'Elevage Bovin
FED : Fond Européen de Développement
GAPCE : Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est
GDSA/GDSV : Groupement de Défense Sanitaire Animal / Groupement de Défense Sanitaire Végétal
GPEFNC : Groupement Professionnel des Exploitants Forestiers de la NC
GPFNC : Groupement des producteurs de foin de NC
IAC : Institut Agronomique Néo-Calédonien
IAE : Infrastructures Agro-Ecologiques
IFEL : Interprofession Fruits Et Légumes
ISTC : Infiltration Séreuse des Tissus Conjonctifs
IPAMPA : Indice des Prix des Moyens de Production Agricole
IVNC : Interprofession des Viandes de NC
OCEF : Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique
ODG : Organisme de Gestion des signes de qualité
PEP : Politique de l'Eau Partagée
PIL : Province des îles Loyauté
PNVF : Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières
PPUA : Produits Phytopharmaceutiques à Usage Agricole
PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisés
QAS : Quality Assurance Systems Ltd
RESA : Réseau d'Epidémio Surveillance Apicole
RCNC : Référentiel Calédonien des Normes de la Construction
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
SCV : Semis sur Couverture Végétale
SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SODIL : Société de Développement et d'Investissement des îles Loyauté
SOPAC : SOciété des Producteurs Aquacoles Calédoniens
TCA : Taxe sur les Conventions d'Assurance
TSPA : Taxe de Soutien aux Productions Agricoles et Agroalimentaires
UPRA : Unité calédonienne de sélection et de promotion des races



30 route de la Baie des Dames - Forum Le Centre - DUCOS

BP 27820 98863 NOUMEA CEDEX

Tél : 26 09 60 - Mail : contact@agencerurale.nc

www.agence-rurale.nc |  Agence Rurale NC